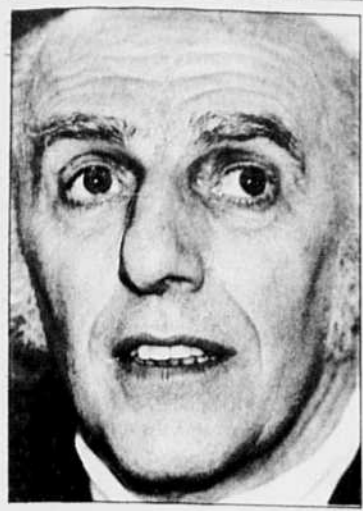


CULTURE



Vigneault au pays de Titom

Gilles Vigneault revient. Le bon vent qui l'emmène est un spectacle pour enfants, écrit par lui et Marcel Sabourin, *Titom* tiendra l'affiche au Théâtre Jean-Duceppe de la Place des Arts, du 26 décembre au 3 janvier. Odile Tremblay l'a rencontré.

Page C-1



L'écho de Nelligan

Cinquante ans après la mort du poète montréalais Émile Nelligan, l'écho de son naufrage (une oeuvre intense et interrompue, puis 40 ans d'asile) se répercute toujours dans la ville qui fut la sienne. Odile Tremblay nous le rappelle, après avoir lu ce qui s'écrit encore sur l'auteur du *Vaisseau d'or*. Cahier D

La Russie veut adhérer à l'OTAN

Le Canada pourrait aider Eltsine à atteindre son but, dit McDougall

d'après AFP et PC

BRUXELLES — La Russie a créé la surprise et un certain embarras hier en évoquant son adhésion à l'OTAN, au cours d'une réunion où les alliés et leurs anciens adversaires de la Guerre froide ont scellé leurs nouvelles relations de coopération.

Dans un message adressé à cette première session du Conseil de coopération nord atlantique (COCONA) — les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et de neuf pays de l'Est — le président russe Boris Eltsine a « soulevé la question de l'adhésion de la Russie à l'OTAN » en la présentant comme un « objectif politique à long terme ».

Les réactions ont été très réservées, voire embarrassées. Le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Woerner, a tenu à souligner qu'il ne s'agissait pas d'une demande formelle d'adhésion.

Qualifiant la déclaration de « très dramatique et significative », la ministre canadienne des Affaires extérieures, Barbara McDougall, a affirmé qu'elle était bien accueillie par le Canada et que ce dernier pourrait « l'aider (Boris Eltsine) à atteindre éventuellement son but ».

« Ce n'est pas pour demain », a ajouté Mme McDougall.

Et le ministre français Roland Dumas a estimé qu'il faudrait que les alliés examinent cette requête mais,

a-t-il ajouté, « je serais surpris que la réponse vienne rapidement ».

Pas question pour l'instant « d'étendre l'OTAN vers l'Est », a renchérit le Britannique Douglas Hurd. Pour le Néerlandais Hans Van den Broek, l'initiative de M. Eltsine « a créé une certaine émotion et montré combien les choses changeaient ». Une entrée de la Russie « dénaturerait et déséquilibrerait » l'OTAN, a affirmé le ministre belge Mark Eyskens. Quant au secrétaire d'État américain James Baker, il a finalement annulé la conférence de presse qu'il devait en principe tenir à la fin de la réunion.

Les nouvelles démocraties de l'Est — dont certaines ont envisagé

d'adhérer à l'alliance — ont paru elles aussi embarrassées. « L'OTAN nous a dit qu'il n'était pas question pour l'instant d'admettre de nouveaux membres, a rappelé le ministre polonais Krzysztof Skubiszewski. Le plus important pour le moment est de renforcer les liens sans adhésion formelle », a-t-il ajouté.

Les alliés ont été plus rassurés par un autre passage du message de Boris Eltsine où il réaffirme que la Russie et les autres républiques sécessionnistes s'engageaient à assurer « le contrôle unique des armes nucléaires et de leur non-prolifération » et à respecter les accords de désarmement signés par l'ex-URSS.

Voir page A-4 : OTAN

PERSPECTIVES / APRÈS L'URSS

La roulette russe

François Brousseau

OFFICIELLEMENT RÉUNIS ce week-end, dans la capitale du Kazakhstan, pour mettre au point les termes d'un nouveau « Commonwealth d'États indépendants », les dirigeants des républiques de l'ex-Union soviétique pourront-ils faire autre chose que de répéter leurs petits jeux politiques, pleins d'arrière-pensées nationales ?

Devant des concitoyens éloignés des préoccupations constitutionnelles, sauront-ils construire, enfin, quelque chose de fonctionnel sur les ruines de l'ordre ancien ?

Les officiels ukrainiens, hier, à la veille de cette « réunion de la dernière chance » (air connu), faisaient en tout cas valoir que le plus important pour eux, c'était de se faire reconnaître, dès le départ, « le droit de quitter l'union », à tout moment et sur simple préavis. Une belle façon de commencer un nouveau mariage... Quant au président russe, reçu en grande pompe par les autorités italiennes qui ont reconnu de facto sa chère Russie, il semblait au moins aussi préoccupé par la bisbille politique qui commence sérieusement à se faire jour entre ses proches, dans sa cour du Kremlin...

Par ailleurs, l'une de ses assistantes déclarait hier aux agences occidentales qu'il sera « bien difficile » aux républiques non slaves de se joindre harmonieusement au nouveau concept géopolitique.

Alors que les Occidentaux ont commencé à célébrer, sur le ton du dithyrambe, les oraisons funèbres au politicien Mikhaïl Gorbatchev, la nouvelle entité géopolitique qui essaie de se reconstruire aujourd'hui apparaît très bancal, pour toute une série de raisons. Son succès est loin d'être assuré, même si les motifs d'inquiétude des Occidentaux — le contrôle des armes nucléaires; la crainte d'une « dérive » à la yougoslave — ne sont pas nécessairement les bons.

Selon un soviétologue comme Rémi Hyppia, inscrit au doctorat à l'UQAM et tout juste de retour d'un long séjour en Russie, « il y a un monde entre les préoccupations des Occidentaux sur l'ex-Union soviétique et les préoccupations des gens ordinaires de là-bas, qui se fichent de plus en plus des jeux politiques et institutionnels ». Des gens pour qui le discrédit de la classe politique commence même à atteindre le dieu Eltsine, pourtant triomphalement plébiscité il y a six mois.

M. Hyppia ne croit pas, par ailleurs, que les angoisses nucléaires et « yougoslaves » de l'Ouest face à l'ex-URSS soient justifiées. « Le vrai danger, dit-il, c'est l'effondrement économique et la désorganisation totale de la vie publique qui pourraient rendre le terrain fertile pour une dérive ultranationaliste ».

Pour sa part, dans le *New York Times* de mercredi, l'ex-dissident Vladimir Boukovski pointait lui aussi du doigt l'affreux « décalage » de l'Occident dans ses évaluations de la situation. Il se moquait amèrement de ce que les Occidentaux, pendant tant d'années, se soient bien accommodés d'une URSS totalitaire, « lui donnant des milliards pour survivre » et qu'aujourd'hui, alors que la liberté et le pluralisme ont triomphé, « c'est la panique » qui se profile soudain.

Voir page A-4 : La roulette

À NOËL, LES REFUGES POUR JEUNES AFFICHENT COMPLET



PHOTO JACQUES NADEAU

À l'approche de Noël, les 23 maisons d'hébergement pour jeunes éparpillées à travers le Québec se remplissent de jeunes sans-famille. Réfugiés dans « la dernière station d'essence avant le désert », ils y trouvent chaleur et réconfort.

La fête des uns, le calvaire des autres

Isabelle Paré

NOËL arrive avec ses gros sabots et ses ampoules impertinentes qui battent la cadence des caisses enregistreuses. Et ils sont tous là à anticiper la fête comme une morsure.

Eux, on les oublie souvent. On les croit parfois fait de tétan, à l'épreuve de tout, forts d'une jeunesse invulnérable. Mais suffit que Noël pointe son nez, et ils se rabattent par centaine vers les refuges et autres foyers d'occasion. Le coeur en état de veille

météorologique, ils guettent la tempête.

« C'est le 7ème Noël tout seul que je passe. J'ai l'habitude. C'est la période de l'année qui fait le plus mal, où les émotions ressortent. Mais c'est comme fumer une cigarette. On s'étouffe la première fois, après on s'habitue », déballe Sylvain, la vingtaine fraîche, réfugié pour l'instant dans une des 23 maisons d'hébergement pour jeunes éparpillées à travers la province.

Les Noëls tristouneux, on les imagine plutôt réservés aux miséreux, aux vieillards solitaires

reclus dans leurs « deux et demi », aux familles sans le sou. Pourtant à chaque Noël, c'est la même rengaine. On affiche complet dans les maisons d'hébergement pour jeunes. Des havres où on écoute, réconforte et tente de réintégrer le jeune qui dérapait, mais qui n'est que 80 matelas à offrir sur toute l'île de Montréal et 250 dans toute la province.

Et cette année, le phénomène d'engorgement ne fera pas défaut. On l'observe partout. Durant les deux prochaines semaines, la détresse des jeunes sera mise à rude

épreuve. La fête des autres, ça devient leur calvaire à eux. À Ville Saint-Laurent, les neuf petits lits de Ressources Jeunesse fonctionnent à plein régime depuis quelques jours. Parfois, un lit passe la nuit sans locataire. Mais en l'espace d'un avant-midi, on roule à nouveau à guichets fermés, et six ou sept jeunes doivent rebrousser chemin faute de places.

« On a énormément de demandes actuellement. Plusieurs sont là parce que leurs familles n'ont pas le goût que leurs jeunes soient à la maison à

Voir page A-4 : La fête

Les victimes de la MIUF pressent les gouvernements

Québec devrait assumer les frais d'appel des six familles qui ont intenté des poursuites à deux fabricants canadiens de MIUF (mousse isolante d'urée formaldéhyde) et qui ont été déboutées la semaine dernière, en Cour supérieure, huit ans après l'instruction du procès devant le juge René Hurtubise. C'est ce qu'estime la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée du Québec (FCVMUQ). Le juge a débouté les plaignants parce qu'ils n'ont pas réussi à établir un lien de causalité entre la MIUF et les dommages allégués. Voir page A-3

RÉTROSPECTIVE / 1991

Le bilan législatif est mince à Québec, dans l'attente des grandes manoeuvres

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

IL Y A UN AN, le gouvernement québécois était fort mal en point. En convalescence, le premier ministre semblait se faire déborder par son aile souverainiste qui faisait la pluie et le beau temps à la Commission Alaire. Il y avait de la rébellion dans l'air. La Commission Bélanger-Campeau accumulait les témoignages souverainistes, et leur poussée sem-

blait irrésistible. La crise d'Oka avait laissé des séquelles terribles, tandis que la récession faisait rage et causait des dommages considérables, autant dans la population que dans les finances publiques.

Fin 1991, non seulement M. Bourassa a survécu à ces nombreuses difficultés, mais il semble bien en selle, autant sur le plan personnel qu'à titre de chef du PLQ et du gouvernement. À la suite du rapport Alaire, surtout sous la poussée des jeunes, son parti s'est bel et bien donné

une orientation quasi souverainiste; mais le premier ministre, poussé au pied du mur par son bras droit, M. Claude Ryan, l'a gentiment mise entre parenthèses, sans que personne n'ose rouspéter autrement qu'en catimini dans les antichambres du parti et du bunker ministériel.

Mieux encore, calmant les ardeurs indépendantistes, le chef du gouvernement fait sien le voeu majoritaire de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec pour qu'il y ait un référendum sur la

souveraineté avant la fin d'octobre 1992. Mais il se garde la marge de manoeuvre nécessaire pour faire choisir les Québécois entre les offres fédérales et « une alternative sur d'autres formules », comme il vient de le faire savoir, en un immense ballon d'essai de Noël. Prestidigitateur, ambivalent et ambigu à souhait, certes, mais ça permet au maître en escrime de voir venir, en plus de contrôler tant bien que mal le terrible syndrome du deuxième mandat et de l'irrépressible tentative de cha-

queux, si l'on peut dire, au sujet des finances publiques. Non seulement la reprise économique tarde à se manifester, mais la récession perdure, avec son cortège de faillites et de misères, creusant davantage un déficit budgétaire que, avec fierté, l'on avait réussi à diminuer durant les années prospères.

Tout cela pour dire que l'année qui prend fin ne fut glorieuse ou décisive en rien. Elle a toutefois permis au gouvernement de tirer son épingle d'équilibre précaire. Il a été moins

chanceux, si l'on peut dire, au sujet des finances publiques. Non seulement la reprise économique tarde à se manifester, mais la récession perdure, avec son cortège de faillites et de misères, creusant davantage un déficit budgétaire que, avec fierté, l'on avait réussi à diminuer durant les années prospères.

Tout cela pour dire que l'année qui prend fin ne fut glorieuse ou décisive en rien. Elle a toutefois permis au gouvernement de tirer son épingle d'équilibre précaire. Il a été moins

Voir page A-4 : Le bilan

Réveil et consolidation volume II - tome 2 1840-1898

HISTOIRE DU CATHOLICISME QUÉBÉCOIS

HISTOIRE DU CATHOLICISME QUÉBÉCOIS

Philippe Sylvain et Nive Voisine

510 pages 29,95 \$

Ce nouveau tome de l'Histoire du catholicisme québécois complète l'étude sur les XVIIIe et XIXe siècles. Il montre comment le «réveil religieux» tant attendu éclate en 1840-1841 et achemine le Québec «vers un régime de chrétienté».

Boréal



Charlotte Goudreau



Pierre Bélanger

La bataille qui se prépare dans Anjou sera avant tout celle de l'économie

Pierre O'Neill

EN VUE DE l'élection partielle du 20 janvier dans le comté d'Anjou, libéraux et péquistes tenteront de démontrer qu'ils sont les plus aptes à relancer l'économie de l'est de Montréal.

Le défi du PLQ sera de savoir renverser le courant d'insatisfaction populaire et de rétablir la confiance avec l'électorat. Celui du PQ de prouver sa capacité d'élaborer des hypothèses de solutions crédibles et de gérer la crise socio-économique. Dans cette optique, les deux ont intérêt à mettre la sourdine sur l'accès constitutionnel.

Mais entre la trentaine de victoires du PLQ à des élections partielles d'une part, et les sondages qui ne

cessent de proclamer l'avance du Parti québécois dans les intentions de vote d'autre part, seuls les électeurs d'Anjou détiennent la clé du scrutin qui leur permettra de sortir de l'orphelinat politique.

Traversée de bout en travers par les autoroutes 25 et 40, Anjou est en quelque sorte la porte d'entrée de l'est de l'île, un territoire et une population sévèrement affectés par les deux dernières récessions économiques. Une région qui a assisté impuissante à la liquidation de l'industrie pétrochimique, longtemps le fondement de sa prospérité. Aujourd'hui, le taux de chômage y est particulièrement élevé et les fermetures d'usines alimentent avec une désolante régularité la chronique économique.

Dans un tel contexte, pas étonnant que les thèmes économiques figurent au premier rang du palmarès électoral. Même le porte-étendard du Parti québécois n'a pas l'intention de s'éterniser sur la question constitutionnelle. Avocat spécialisé en droit commercial, Pierre Bélanger se propose de centrer sa campagne sur l'incertitude du gouvernement en matière de développement économique : « C'est beau parler de Constitution, mais les gens veulent qu'on parle d'emplois. C'est beau parler de souveraineté, mais il faut aussi vivre jusque-là. Il faut des emplois et du développement économique ».

Même son de cloche de la candidate libérale, Charlotte Goudreau, gestionnaire de profession, et qui interroge la crédibilité du Parti québécois dans le dossier de l'économie. Tout en mettant l'accent sur les nouveaux-nés de la politique économique libérale, les plans de relance mis de l'avant par les ministres Gérald Tremblay, Daniel Johnson et

André Bourbeau. Mais aux yeux de l'adversaire péquiste, Pierre Bélanger, ces pseudo-grappes industrielles et ce programme de formation de main-d'œuvre, c'est de la foutaise, considérant qu'on y trouve peu ou rien pour relancer l'économie de l'est de Montréal. Et pour avoir fait plusieurs fois le tour du comté et sollicité des milliers d'électeurs, le candidat péquiste dit avoir une bonne idée des points de vulnérabilité des libéraux. « L'insatisfaction à l'endroit du gouvernement est générale, mais vise particulièrement la réforme Ryan ».

Dans ce sombre contexte économique, Anjou n'est pas le Pérou mais bien d'autres comtés de l'est de Montréal sont plus démunis. Le profil de sa population en est un de classe moyenne, où dominent les administrateurs, les employés de bureaux, les travailleurs spécialisés, les fabricants et les travailleurs du bâtiment. Les francophones y comptent pour plus de 80 % de la population, alors qu'allophones et anglophones forment le reste de la colonie.

À première vue donc, l'analyse politique pourrait porter à conclure qu'il s'agit d'un terrain d'opération fait sur mesure pour la horde nationaliste. Mais son histoire politique enseigne qu'aucune tendance politique y a vraiment imposé sa domination. Pourtant connu, l'ex-premier ministre Pierre Marc Johnson s'y était fait élire avec seulement quelques centaines de voix de majorité. À deux reprises depuis, le libéral Serge Larouche a remporté la victoire avec 2000 voix de majorité, avant de siéger comme indépendant puis de démissionner.

Orphelin depuis près de six mois, l'électorat d'Anjou exprime donc ses préférences avec parcimonie, peut-

être parce qu'au cours des deux dernières décades il a eu l'occasion d'exercer son droit de vote des dizaines de fois aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

À ce stade-ci, ni la candidate libérale, ni le péquiste peuvent prétendre que la victoire est acquise. Au cours d'entrevues réalisées cette semaine, tous deux ont convenu volontiers que les résultats du scrutin seront serrés. « Ce sera une véritable guerre de tranchées ». Qu'est-ce donc qui peut faire la différence entre une victoire et une défaite ? Caïds des organisations péquiste et libérale, Pierre Boileau et Jean-Marc Jacques proclament tous deux l'invincibilité de leur machine. Ils annoncent le même style de campagne, ont élaboré sensiblement les mêmes stratégies publicitaires et comptent bien pousser les dépenses électorales à la limite permise par la loi de 33 000 \$. Et le prérequis de la victoire a pour les deux la même résonance : « Sortir le vote ».

Par-delà une analyse locale aussi consensuelle, il se pourrait bien que les facteurs déterminants émergent de la conjoncture politique provinciale. À la lecture des sondages d'opinion de l'année, il ressort que le PQ jouit de cinq à quinze points d'avance sur le PLQ dans les intentions de vote des Québécois. Et que le degré d'insatisfaction à l'égard du gouvernement n'a jamais été aussi élevé depuis l'accession de Robert Bourassa à la direction de l'État. Pendant la période des Fêtes, chacun des 32 000 résidents du comté ouvrira sa porte à un député, un ministre ou un premier ministre. Le vote du 20 janvier dira si l'électeur d'Anjou a préféré la visite des libéraux ou des péquistes.

EN BREF...

40 Canadiens recherchés

HALIFAX (PC) — Recherchés : 40 Canadiens ordinaires prêts à discuter de la meilleure répartition des pouvoirs entre Ottawa et les provinces. Dépenses personnelles défrayées pour réunion de trois jours à Halifax. Faites parvenir votre candidature par la poste, en décrivant vos intérêts, avant le 3 janvier. Une petite annonce ainsi rédigée résumerait assez bien le message qu'avaient à faire passer, hier, les organisateurs de la première des cinq conférences censées remettre le train constitutionnel d'Ottawa sur la bonne voie. « L'enjeu est important, sinon nous n'aurions pas accepté ce genre de travail », a expliqué en conférence de presse le président du Conseil économique des provinces atlantiques, M. Tim O'Neill. Le Conseil ne cherche pas des experts, seulement des gens qui auront démontré leur intérêt pour la chose constitutionnelle. Il s'efforcera néanmoins de constituer un échantillon représentatif de la population canadienne. La séance de Halifax, du 17 au 19 janvier, se penchera sur les dix propositions gouvernementales de septembre concernant le partage des compétences entre le fédéral et les provinces.

Les allocations familiales augmentent de 95 cents

OTTAWA (PC) — Les allocations familiales augmenteront légèrement en janvier, a annoncé hier le gouvernement fédéral. La hausse de 95 cents portera les allocations familiales de 33,93 \$ à 34,88 \$, soit une augmentation de 2,8 %, dans la plupart des provinces et territoires. Au Québec — tout comme en Alberta —, les allocations varient selon l'âge et le nombre d'enfants, en autant que la moyenne mensuelle provinciale égale le montant versé par Ottawa. D'autre part, le crédit fédéral d'impôt pour enfants pour l'année fiscale 1991 pourra atteindre 585 \$ par enfant, selon le revenu familial. De plus, les parents admissibles pourront réclamer un montant supplémentaire de 207 \$ par enfant de six ans et moins pour qui l'on n'a pas réclamé de frais de garderie dans la déclaration de revenus.

Les funérailles de Smallwood

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Les funérailles de l'ex-premier ministre Joey Smallwood auront lieu ce matin à Saint-Jean. M. Smallwood, qui a été premier ministre de la province pendant presque 23 ans, est décédé mardi à l'âge de 90 ans. Les premiers ministres Brian Mulroney et Clyde Wells s'adresseront aux fidèles qui seront rassemblés à la basilique de Saint-Jean. Le ministre fédéral du Commerce, Michael Wilson, et le chef libéral, Jean Chrétien, assisteront également à la cérémonie. Les funérailles débuteront à 11 heures, heure locale, après une procession d'environ 30 minutes à partir du Parlement provincial où le corps de M. Smallwood a été exposé au cours des derniers jours.

Des intérêts considérables

(PC) — Le juge John Hannan, de la Cour supérieure, fera connaître au cours de la deuxième semaine de janvier le montant exact des intérêts que cinq médias d'information devront verser à l'ex-conseiller municipal Gerry Snyder. Un jury civil a déjà accordé une indemnité de 100 000 \$ à M. Snyder, qui a été identifié à tort comme étant un membre de la « mafia juive », en 1975. En vertu de la loi, les intérêts dans ces cas-là sont de 5 %. Mais un article du Code civil du Québec prévoit parfois des intérêts plus élevés, s'approchant du taux privilégié des banques. Les avocats des cinq médias ont fait valoir, hier, qu'ils n'avaient pas à verser des intérêts supérieurs, puisqu'ils n'étaient pas responsables des délais occasionnés par la cause du journal *The Gazette*. On a en effet procédé dans la cause du quotidien montréalais en premier lieu et il a fallu attendre une décennie avant qu'elle ne soit plaidée en Cour suprême du Canada, à l'avantage de M. Snyder. Les intérêts des 100 000 \$ pourraient s'élever à environ 200 000 \$.

Harcèlement du clergé au Timor oriental

(LE DEVOIR) — Selon des informations parvenues ces jours-ci à l'organisation catholique Développement et Paix, le harcèlement envers des membres du clergé se poursuit au Timor oriental. Mgr Belo, archevêque de Dili, capitale de cette ancienne possession portugaise annexée de force par l'Indonésie, a vu sa ligne téléphonique coupée et il est sous surveillance constante de l'armée; son vicaire général, le père Alberto Ricardo, a subi un long interrogatoire et a été traité « comme un torchon ». On rapporte que des prêtres sont retenus plusieurs heures, fréquemment, pour des interrogatoires au cours desquels les autorités militaires les accusent de toutes sortes de délits. Au Timor oriental, toujours selon ces sources catholiques, le climat actuel fait craindre la préparation d'un massacre semblable à celui qui s'y déroula en 1976. L'enquête instituée par Djakarta sur une récente fusillade — le 12 novembre, plus d'une centaine de manifestants (19, selon les autorités) ont été fauchés par le tir de l'armée — ne serait qu'un prétexte de plus pour exercer un « harcèlement psychologique raffiné » auprès de personnes arrêtées, dont certaines pourraient être traînées devant les tribunaux sous l'empire de la Loi contre la subversion ! On semble miser beaucoup sur les pressions que peuvent exercer les États-Unis sur le président Suharto pour que cesse la persécution, disent ces informateurs qui ont été contactés par le journaliste Arnold S. Kohen.

29 000 citoyens ont séjourné derrière les barreaux cette année

OTTAWA (PC) — Plus de 29 000 Canadiens séjournèrent derrière les barreaux à un moment ou l'autre de l'année, ce qui a coûté aux gouvernements fédéral et provinciaux 1,8 milliard \$.

Les données, rendues publiques hier par le Centre canadien de la statistique juridique, une division de Statistique Canada, démontrent que 11 289 détenus séjournèrent dans les pénitenciers fédéraux à chaque jour durant l'année fiscale 1990-91. Les pénitenciers provinciaux accueillèrent 17 944 personnes chaque jour.

Il en a coûté 862 millions \$ à Ottawa et 938 millions \$ aux provinces pour héberger les détenus pendant cette période, soit une moyenne de 123,73 \$ par jour par détenu.

Les sentences purgées dans les pénitenciers fédéraux sont réservées aux délits criminels passibles de peines de deux ans et plus, alors que les pénitenciers provinciaux accueillent les autres délinquants.

Le Canada occupe depuis longtemps le deuxième rang des pays occidentaux pour son taux de prisonniers, devancé seulement par les États-Unis.

Un peu plus du tiers des détenus purgent des peines pour vol ou pour effraction. Un peu plus du quart des détenus dans les pénitenciers provinciaux s'y trouvaient à cause d'amendes impayées, une mesure pourtant décriée par plusieurs réformateurs du droit.

D'autre part, 82 détenus sont morts en prison cette année, un tiers d'entre eux par suicide. 9 % des prisonniers décédés ont été assassinés par des codétenus, alors que les autres sont morts de cause naturelle ou à la suite d'un accident.

La population carcérale, comme d'habitude, était majoritairement composée d'hommes, avec seulement 8 % de femmes dans les prisons provinciales et 3 % dans les pénitenciers fédéraux.

Parizeau fait le point

LE PRÉSIDENT du Parti québécois et chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale a accordé cette semaine à l'agence Presse canadienne une entrevue qui sera diffusée demain.

Quatre grandes conclusions se dégagent de cet entretien au cours duquel M. Parizeau a fait le point sur l'actualité politique : 1) les candidats potentiels ne se bousculent pas aux portes du parti; 2) le leader souverainiste écarte la possibilité que l'Amérique du Nord puisse créer son propre parlement continental; 3) le chef péquiste croit qu'il n'est pas trop tard pour donner un vigoureux coup de barre de soutien à la reprise économique; 4) Jacques Parizeau trouve remarquable que l'appui à l'option souverainiste soit demeuré stable autour des 55-60 au cours de 1991.

Le PQ n'apprécie pas le contrat sans appel d'offres pour préserver l'image du Stade

LA DÉPUTÉE péquiste Luce Dupuis, porte-parole de l'opposition dans les affaires concernant la Régie des installations olympiques (RIO), a dénoncé hier la décision de la RIO d'octroyer sans appel d'offres des contrats d'une valeur totale de 310 000 \$ à la firme de relations publiques National, pour préserver l'image du Stade olympique, à partir du 20 septembre dernier.

Ces contrats sont entrés en vigueur au moment où le ministre responsable du dossier, M. André Vallée, annonçait le prolongement de la fermeture du Stade. Ils comportaient des instruments de mesure de l'opinion publique, de direction des communications, ainsi que de recherches et d'analyses, selon les informations publiées dans LE DE-

VOIR hier. Mme Dupuis ajoute que l'octroi d'un contrat sans appel d'offres ne se justifie généralement que dans une situation d'urgence, ce qui ne peut être invoqué dans le cas du contrat de la compagnie National.

« Je voudrais obtenir le coût ventilé de ce qu'on peut appeler l'« aventure de la poutre du Stade », jusqu'à sa réouverture. En période de récession, et alors que les payeurs de taxes sont rendus à leur limite de capacité, l'octroi de ce contrat est simplement indécent », dit-elle.

Mme Dupuis ajoute que c'est la même firme de relations publiques, National, qui avait obtenu un contrat de 600 000 \$ pour la publicité de la réforme des soins de la santé et des services sociaux du ministre Marc-

Yvan Côté. « Les personnes identifiées comme meneurs du dossier chez National sont des anciens organisateurs du Parti libéral, note Mme Dupuis. Je ne crois pas par ailleurs qu'il y ait eu urgence de refaire l'image déjà passablement salie du Stade et de ses ingénieurs ».

De son côté le président de la régie des Installations olympiques, M. Pierre Bibeau, a affirmé hier aux journalistes que le choix de la firme National était justifié, cette firme étant la plus grosse compagnie de relations publiques au Québec. M. Bibeau a réitéré que l'octroi de ce contrat était nécessaire pour préserver l'image publique du stade et de la RIO.

La réforme Ryan fait exploser les coûts du transport en commun

Lia Lévesque
de la Presse canadienne

PENDANT QUE l'on parle de plus en plus d'environnement et des choix sociaux que cela suppose, le transport en commun, lui, a plutôt écopé en 1991.

Le métro et l'autobus ont été frappés de plein fouet par la réforme Ryan, c'est-à-dire le retrait de Québec du financement de l'exploitation du transport en commun. Ainsi, les neuf sociétés de transport en commun du Québec — Montréal, Rive sud de Montréal, Laval, Québec, Rive sud de Québec, Outaouais, Saguenay, Trois-Rivières, Sherbrooke — se voyaient confrontées à un manque à gagner soudain de 250 millions \$, au moment même où plusieurs d'entre elles entreprenaient des campagnes pour convaincre les gens d'utiliser davantage le transport en commun.

Il s'en est suivi, évidemment, d'importantes hausses de tarifs un peu partout à travers le Québec et qui s'abattront sur l'usager dès le 1er janvier.

La hausse la plus impressionnante

est sans doute celle de la carte régionale de la métropole, qui donne accès au métro de Montréal et aux autobus des rives nord et sud. Celle-ci passera de 52 \$ à 69 \$ par mois. Et l'on ne parle pas ici de banlieues éloignées, mais de citoyens qui habitent par exemple Brossard, Longueuil ou Laval et qui prennent le métro à Montréal.

Dans l'Outaouais, par exemple, le passage d'autobus payé directement au chauffeur passera de 1,75 \$ à 2,50 \$.

Partout les usagers ont écopé. Et parfois, les hausses de tarifs s'accompagnent de diminutions des services. Sur la rive sud de Montréal, par exemple, un plan de « rationalisation » était déjà prévu et vient se confondre aux effets de la réforme Ryan. On y parle même de mises à pied.

Les syndicats des sociétés de transport ont protesté, les centrales syndicales, des groupes de pression, des associations étudiantes, des regroupements de personnes âgées, des milliers d'usagers ont eu beau signer des pétitions, le gouvernement n'a pas reculé.

Pour le porte-parole du groupe Transport 2000, M. Guy Chartrand, la réforme Ryan est « un coup de matraque sur le transport en commun ».

« Le gouvernement du Québec, avec la réforme Ryan, a donné le signal que le transport en commun, pour lui, ça ne semble pas une priorité ».

En matière de transport en commun, 1991 a été « une année de désen-

gagement, avec des plans de décroissance », déplore M. Chartrand. Il affirme que pour certains maires de banlieue et dans certaines régions du Québec, le transport en commun est perçu comme « une nuisance, un mal nécessaire ».

« Il y a certains politiciens locaux qui croient que les usagers du transport en commun, ce sont des pauvres, des assistés sociaux et des étudiants et que la classe qui a de l'argent, elle, prend sa voiture. Ça vient de s'éteindre ».

Pour 1992, M. Chartrand prévoit une baisse de l'achalandage, comme conséquence des hausses de tarifs décriées en 1991. De combien ? Il ne peut le dire.

M. Chartrand prédit d'ailleurs de sombres lendemains au gouvernement qui a choisi de sabrer ainsi dans un service d'avenir comme le transport en commun. « Ce gouvernement va tirer ça comme un boulet à ses pieds. Ça va revenir publiquement, cette réforme imposée ».

Pour l'Union des municipalités du Québec, la réforme Ryan est « un désengagement aussi brutal qu'inefficace ». « Le gouvernement a mis fin de façon abrupte à une décennie d'application financière importante ».

Pourtant, rappelait l'UMQ, lors de son colloque sur la décentralisation, le rôle du transport en commun « débordait largement les frontières étroites d'une municipalité ou même d'une région ». Le transport en commun n'a pas seulement une mission locale ou régionale.

LES LANGUES: UNE AFFAIRE RENTABLE

<p>anglais parlé anglais écrit</p>	<p>français parlé français écrit</p>	<p>espagnol civilisation espagnole*</p>
<p>italien portugais*</p>	<p>grec* japonais*</p>	<p>allemand* chinois*</p>

nouveau CLUB DE CONVERSATION* nouveau

Session de 7 semaines Session de 4 semaines Session de 3 semaines
(25 heures/semaine*)

début de session le 13 janvier

L'INFORMATIQUE A LA PORTÉE DE TOUS

<p>Session de 3 semaines</p> <p>les vrais débutants* Dactylo sur ordinateur Connaitre l'IBM-PC* (Windows 3.0)</p>	<p>Session de 7 semaines</p> <p>IBM DOS dBase IV+* Wordperfect 5.1 (et avancé) Lotus 123 (et avancé) Comptabilité informatisée*</p>	<p>Groupe maximum de 10 personnes</p>
---	--	---------------------------------------

Pour l'anglais, le français et l'espagnol: inscription les 16, 17 et 18 décembre et les 3, 6, 7, 8, 9 et 10 janvier entre 12h et 14h et entre 16h et 18h

Pour tous les autres programmes: inscription dès maintenant.

Y. M. C. A. Centre-ville 1450, Stanley (métro Peel) 849-8393 postes 712 et 732

Y. M. C. A. Hochelaga-Maisonneuve 4657, rue Hochelaga (métro Viau) 255-4651

* Ces cours ne sont pas offerts à la succursale Hochelaga-Maisonneuve.

★ ★ ★ ★ ★

RÉDACTEURS EN CHEF

Samedi le 21 décembre

Animée par Lise Bissonnette, directrice du quotidien LE DEVOIR, une émission qui réunit, chaque mois, journalistes, politologues et diplomates des cinq continents pour un tour d'horizon des grands événements dans le monde. Diffusé au Canada, aux États-Unis et dans toute l'Europe, c'est un sommet médiatique sur l'actualité. À TV5 câble 15*.

Produit par Larry Shapiro - Les Affaires Mondiales en collaboration avec TV5.

* Peut varier. Consultez votre câblodistributeur.

LA TÉLÉVISION INTERNATIONALE

Le monde en français en exclusivité sur le câble

ROLEX

Bijouterie Gambard

Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX

Québec devrait assumer les frais d'appel, estime la Fédération des victimes de la MIUF

Clément Trudel

QUÉBEC DEVRAIT assumer les frais d'appel des six familles qui ont intenté des poursuites à deux fabricants canadiens de MIUF (mousse isolante d'urée formaldéhyde) et qui ont été déboutés la semaine dernière, en Cour supérieure, huit ans après l'instruction du procès devant le juge René Hurlubise.

C'est ce qu'estime la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée du Québec (FCV-MUQ).

Le juge condamnait les plaignants à rembourser 75 % des frais d'expertises et concluait que rien, dans la preuve présentée, n'établissait un lien de causalité entre la MIUF et les dommages allégués.

Sans la continuation du financement, les six familles « n'auraient tout simplement plus accès à la justice », estime la Fédération, qui vient de convoquer les 40 comités membres à une assemblée le 10 janvier à Montréal, soit trois jours avant que n'expire le délai d'appel. Il y a près de 6000 familles qui peuvent tenter des poursuites dans des causes simi-

laires à celles que vise la décision du juge Hurlubise, mais comment recommencer une preuve alors que la plupart ont « démiuiffé » leur maison, demande une porte-parole de la Fédération, Mme Nicole Lamer ?

Hier, Mme Lamer disait avoir appris récemment que « les dossiers médicaux sont détruits après cinq ans » et que l'on n'en conserve qu'une description sommaire, ce qui crée, selon elle, un obstacle de plus au dépôt de plaintes, sans compter l'absence du nerf essentiel de toute guerre judiciaire : l'argent.

Les procureurs qui ont plaidé devant la Cour supérieure la cause des plaignants, au nombre desquels Me Claude Masse et Me Nicole Duval-Hesler, ont, en conformité avec le vœu des familles, transmis cette semaine à l'Office de protection du consommateur (OPC) une demande de financement de cet appel, rappelle Mme Lamer. Le président Vignola, de l'OPC, a acheminé ensuite cette requête au bureau du ministre Rémillard. Au bureau de Me Masse, hier, il nous a été impossible d'obtenir les commentaires de celui qui fut le principal pilote de la preuve dans ce qu'il présente comme six

« causes-types ». Me Masse a déclaré la semaine dernière, en conférence de presse, que le juge Hurlubise avait exigé un degré de preuve scientifique tel que le fardeau de la preuve ne pouvait pas être renversé.

À noter que le juge Hurlubise refuse, dans son jugement en trois tomes, de parler de causes-types. Il estime plutôt qu'il a jugé six causes « spécifiques » qui ne peuvent avoir de lien avec les quelque 6000 dossiers québécois. La cause entendue entre septembre 1983 et janvier 1990 a donné l'occasion d'entendre 122 témoins « dans plus de 20 champs de spécialisation » — qui peuvent aller de l'oncologie à la chimie, en passant par l'architecture et l'ingénierie. Ce procès fut le plus long qu'ait connu l'humanité; il est déjà inscrit comme tel dans le livre des records Guinness.

La FCV-MUQ aimerait rencontrer dès le début de janvier 1992 pour discuter de la suite « politique » à donner au mégaprocès. M. Rémillard ainsi que le ministre fédéral des Consommateurs et des Sociétés, M. Pierre Blais : « Seuls nos responsables publics ont l'autorité et les moyens réels de rendre justice aux victimes de la MIUF », dit Mme Lamer, elle-même entraînée dans la saga de la MIUF parce que des organismes gouvernementaux l'avaient incitée à y recourir dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie.

L'OPC a payé les procureurs des familles Simard, Altobelli, Pinot, Berthiaume, Paillet et Denicourt. En principe, c'est également l'OPC qui devrait rembourser aux deux compagnies défenderesses, Rapco Foam (filiale de la Lorcon) et Borden Chemical, et à la Société d'hypothèque et de logement, 75 % des frais d'expertises qui se sont élevés à environ 3,4 millions \$.

La volonté de poursuivre la lutte avait été manifestée vendredi dernier, quatre heures après l'annonce de la décision du tribunal, par les porte-parole de la Fédération, Nicole Lamer et Pierre Bergeron. Cette volonté ne se dément pas. Dans un communiqué intitulé « Un homme seul aura-t-il décidé du sort des victimes de la MIUF? », la Fédération affirmait hier qu'il faut « une solution politique à cette injustice qui a assez duré ». Mme Lamer précise que « ça a toujours été notre position, nous ne sommes pas en accord avec le jugement, mais il faut tenir compte du fait que la moyenne d'âge de ces victimes est maintenant de 60 ans, que la plupart ont engagé des sommes importantes en 1982 pour se défaire de la MIUF, à une époque difficile et le plus souvent en obtenant des prêts personnels à fort taux d'intérêt ».

Le jugement Hurlubise n'a retenu aucun lien de causalité, d'après la preuve recueillie, entre la MIUF et les méfaits dont disaient avoir souffert les 21 demandeurs — dont un seul ne réclamait pas de dommages pour inconvénients de santé subéquents à la pose de cette mousse isolante. Pour le juge Hurlubise, dont le jugement court sur 1099 pages, il n'y a pas un seul type de MIUF, mais plusieurs MIUFs avec chacune son « vécu propre ».

La FCV-MUQ espère que le ministre Rémillard se prononcera bientôt « en faveur de la matérialisation de l'aide financière » qu'elle a demandée et que l'imbricatio de la MIUF pourra se dénouer : « La Fédération croit que la MIUF fait partie de ce 2 % des cas où les tribunaux québécois ne sont pas équipés pour rendre justice. Un peu d'imagination svp », concluent les porte-parole de la Fédération en évoquant une prise de position récente du bâtonnier du Québec, Me Jean Pâquet.

New York veut renégocier certains aspects du contrat avec Hydro, mais rien n'a encore fait l'objet d'accord

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — La société New York Power Authority veut renégocier certains aspects du contrat signé avec Hydro-Québec, y compris la date du début des livraisons.

Aucun de ces aspects n'a cependant fait l'objet d'un accord final, a affirmé un porte-parole de l'entreprise new-yorkaise de services publics, M. Stephen Shoenholz, au cours d'une entrevue téléphonique depuis la ville de New York.

Il a affirmé qu'à cause de la nature même du processus de négociations, il était impossible de considérer un des éléments du contrat comme réglé tant que l'ensemble du contrat n'était pas finalisé.

Les signataires de l'important contrat de 1000 mégawatts, New York Power Authority et Hydro-Québec, devaient le confirmer au plus tard le 30 novembre 1991. Les parties ont convenu de reporter cette date au 30 novembre 1992.

Les livraisons d'électricité, au coût de 13 milliards \$, devaient débuter à partir de 1995. Cette question devra faire l'objet de négociations, a déclaré M. Shoenholz.

Il a expliqué que depuis la signature du contrat, bien des choses avaient changé dans l'offre et la demande d'électricité dans l'État de New York.

La demande continue à croître, mais pas aussi rapidement que prévu, a-t-il déclaré. En partie, à cause des économies d'énergie, mais aussi à cause de la situation économique difficile aux États-Unis.

En outre, l'offre d'électricité de la part de producteurs indépendants a augmenté, a-t-il poursuivi. L'électricité prévue pour 1995 pourrait bien ne pas être nécessaire avant plusieurs années.

L'entreprise new-yorkaise est présentement à étudier tous ces aspects.

« Les bénéfices économiques du contrat ont changé depuis 1989 », a indiqué M. Shoenholz.

Il n'y a pas que le New York Power Authority qui réévalue la situation. À la fin du mois d'août dernier, le gouverneur de l'État de New York, Mario Cuomo, a demandé au Bureau de l'énergie ainsi qu'à l'Office des services publics de l'État de réviser les données économiques reliées au contrat.

Il a également demandé au département de la conservation environnementale de l'État de New York d'évaluer les conséquences qu'aurait l'annulation du contrat sur l'environnement de l'État.

M. Shoenholz a expliqué que si le contrat était annulé, il faudrait bien trouver l'énergie nécessaire quelque part, et plus probablement la produire à partir de pétrole, de charbon ou de gaz naturel.

Il faudrait s'attendre à une augmentation de la pollution atmosphérique dans l'État de New York, a affirmé le porte-parole du New York Power Authority. Il a soutenu qu'une ébauche d'étude du Bureau de l'énergie de New York montrait que l'annulation du contrat d'Hydro-Québec entraînerait la production de millions de tonnes supplémentaires de polluants.

Il a affirmé que le New York Power Authority s'inquiétait également de l'autre problème environnemental relié au contrat d'Hydro-Québec : le développement du projet de Grande-Baleine dans le Grand Nord québécois, et ses conséquences sur la région.

Il a souligné que le président de l'entreprise de services publics, M. Richard Flynn, avait écrit au président d'Hydro-Québec Richard Drouin pour insister sur l'importance de soumettre à des évaluations environnementales complètes, selon les procédures fédérales et provinciales, tout projet hydro-électrique qui devrait être devancé pour satisfaire au marché new-yorkais.

Le report d'un an de la date limite de confirmation du contrat devrait permettre à l'État de New York de procéder à ses évaluations, et au Canada d'engager sérieusement le processus d'évaluation environnementale, a déclaré M. Shoenholz.

Hydro-Québec n'a pas répondu aux appels hier après-midi pour discuter de la renégociation du contrat signé avec New York.

« Rappelez lundi, a conseillé la réceptionniste. Il y a des dîners de Noël. »



PHOTO AP

Vers le placard

Prenant la réalité de vitesse, la sculpture de Mikhaïl Gorbatchev a été retirée hier du hall des chefs d'État, au Musée de cire de Mme Tussaud, à Amsterdam.

Méthode révolutionnaire pour traiter le diabète

PARIS (AP) — Des chercheurs viennent de mettre au point une méthode de traitement du diabète insulino-dépendant par implantation, sous la peau, du pancréas, chez la souris. Les résultats, qui s'avèrent concluants, ouvrent la voie à des essais similaires chez l'homme.

« Les cellules du pancréas, qui produisent l'insuline, une hormone indispensable au contrôle du taux de sucre dans le sang, sont douées de la même fonction, dès lors qu'elles sont implantées sous la peau à l'intérieur de tubes poreux », a déclaré le docteur Paul E. Lary, responsable de cette expérience (Washington).

Ces tubes, longs de deux centimètres environ et larges de moins d'un millimètre, contiennent les cellules du pancréas, encore appelées les îlots de Langerhans. Dotés de trous suffisamment grands, ils permettent à l'insuline de passer librement dans l'organisme et aux cellules d'être nourries par ce même organisme, notamment en oxygène.

« Il ne peut pas y avoir de rejet de ces îlots par le système immunitaire, car les anticorps sont des cellules trop larges pour passer à l'intérieur de ces pores », a expliqué le docteur Lary.

Chez une personne souffrant de diabète insulino-dépendant, les cellules du pancréas sont détruites et ne peuvent plus produire d'insuline. Chez la souris, ces îlots se comportent exactement comme les cellules d'un pancréas normal et sont capables de réguler le taux de sucre dans l'organisme.

« Si cette méthode s'avère aussi efficace chez le chien ou le singe, alors on l'envisagera sérieusement chez l'homme », a ajouté le chercheur.

Le diabète insulino-dépendant est une maladie grave, qui contraint la personne qui en souffre à plusieurs injections quotidiennes d'insuline. Lorsque la maladie est mal contrôlée, elle peut se compliquer de maladies cardiaques, rénales et de cécité.

15 milliards \$ aux chômeurs

OTTAWA (PC) — Près de 15 milliards \$ ont été versés aux chômeurs canadiens au cours des 10 premiers mois de l'année, une hausse de 36,6 % par rapport à la même période l'an dernier, rapporte la Statistique Canada.

En octobre 1991, les chômeurs canadiens ont reçu 1,34 milliard \$ en prestations d'assurance-chômage, soit 26,6 % de plus qu'en octobre 1990. Mais si on tient compte des variations saisonnières, la Statistique Canada estime que le nombre des prestataires d'assurance-chômage a diminué de 1,9 % de septembre à octobre 1991.

Ces données reflètent le climat de récession économique et la nouvelle politique gouvernementale en matière d'assurance-chômage, qui a commencé à réduire les prestations

totales en 1990, a expliqué hier M. André Picard, porte-parole de Statistique Canada.

Le gouvernement conservateur a changé l'an dernier les règles du jeu, réduisant la période de prestations et allongeant la période d'attente avant de pouvoir bénéficier de son assurance-chômage.

« Si on consulte d'autres statistiques, on pourrait probablement noter une hausse des chômeurs et des assistés sociaux », a-t-il dit.

Le nombre de prestataires réguliers d'assurance-chômage diminue de façon régulière depuis les six derniers mois, après une pointe maximale de 1,2 million en avril. On estime à environ 1,1 million le nombre de prestataires d'assurance-chômage en octobre.

Billy Diamond nie toute entente globale sur le processus d'évaluation de Grande-Baleine

Caroline Montpetit

LE CHEF cri Billy Diamond, président du Comité d'évaluation (COMÉV) du projet de Grande-Baleine, a nié hier avoir signé une entente avec les commissions et les comités provinciaux et fédéraux.

M. Diamond démentait ainsi un communiqué de presse émis jeudi soir et présumément signé de sa main, selon lequel les présidents des cinq commissions chargées d'évaluations environnementales distinctes du projet hydro-électrique s'étaient entendus pour mener leurs travaux conjointement, tout en gardant leur autonomie.

LE DEVOIR faisait d'ailleurs état de cette entente dans son édition d'hier.

Selon M. Diamond, la nouvelle structure évoquée dans ce communiqué, qu'il nomme « comité des pré-

sidents », a été mise sur pied illégalement, cette structure n'est pas prévue dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

« Il n'y a pas eu d'entente à laquelle je suis une partie », a déclaré le chef Diamond.

M. Diamond admet avoir rencontré dans un cadre informel les présidents des autres comités impliqués dans l'évaluation du projet Grande-Baleine, dans le but de tenter de coordonner les efforts des différents comités. Il soutient cependant que le refus du Québec et du Canada d'agréer à une entente formelle, avec les Cris et les Inuit, au sujet de la coordination des divers processus d'évaluation, « ont rendu son travail difficile sinon impossible ».

M. Diamond allègue que le communiqué de jeudi semble avoir été orchestré par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, qui tentent « de contourner la Convention de la

Baie James et du Nord québécois » et « de réduire, sinon annuler, la participation des autochtones au processus d'évaluation ».

Déjà, ajoute-t-il, une entente fédérale-provinciale signée en novembre 1990 concernant des sujets similaires a été récemment annulée par la Cour fédérale en raison de l'absence du consentement des parties autochtones à cette entente.

Citant le juge Rouleau, dans son jugement de 1991, M. Diamond soutient que « le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'Administration régionale cri peuvent convenir de fusionner les comités fédéral et provincial d'examen des répercussions, mais à condition qu'il y ait consentement unanime et que la fusion ne se fasse pas au détriment des Cris ».

LE SEUL CADEAU PLUS CHER APRÈS NOËL!



Offrez une carte des Amis du Musée ! Vous serez sûrs de votre bon goût même si vous l'achetez en deux minutes au téléphone.

Elle donne l'accès illimité à tous les services et à toutes les expositions du Musée. Toute l'année.

Avec l'ouverture de la nouvelle aile du Musée, le nombre de privilèges va presque doubler. Le prix de la carte aussi. À partir du 1^{er} janvier 1992.

Pour Noël, vous êtes sauvés.

30 \$ adultes. 45 \$ familles. 15 \$ étudiants et aînés. TPS en sus. Demandez-la vite au 285-1600.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

Cette année faites d'Anjou Québec

VOTRE ÉTAPE GOURMANDE DES FÊTES

C'est la meilleure façon de vous faire plaisir
Tout un monde de gastronomie
Laissez parler vos envies

Foie gras - caviar - boudin blanc
Huitres marennes Oléron - Pâte en croûte
Entrée surprises et grands plats de fête

Tout est là devant vos yeux
Prêt à déguster chez vous

Que la fête commence!!!

la boucherie charcuterie traiteur, c'est notre métier!

Heures d'ouverture pour la période des Fêtes:
vendredi le 20 déc.: 9h à 20h - samedi le 21 déc.: 9h à 17h
dimanche le 22 déc.: 10h à 17h - lundi le 23 déc.: 9h à 20h
mardi 24 déc.: 9h à 17h - vendredi le 27 déc.: 9h à 20h
samedi le 28 déc.: 9h à 17h - lundi le 30 déc.: 9h à 20h
mardi 31 déc.: 9h à 17h

1025 rue Laurier ouest, Outremont
272-4065 ou 272-4086

Notre qualité fait notre renommée

PROFESSEUR FRANCOPHONE QUALIFIÉ MONTESSORI demandé

pour l'École Montessori d'Ottawa le plus tôt possible ou en septembre 1992, pour prendre la direction d'une classe déjà établie de 24 étudiants francophones, âgés de 3 à 6 ans.

Excellent salaire et avantages. Envoyez votre curriculum vitae à :

M. Pat McLaughlin
335 rue Lindsay
Ottawa, Ontario K1G 0L6

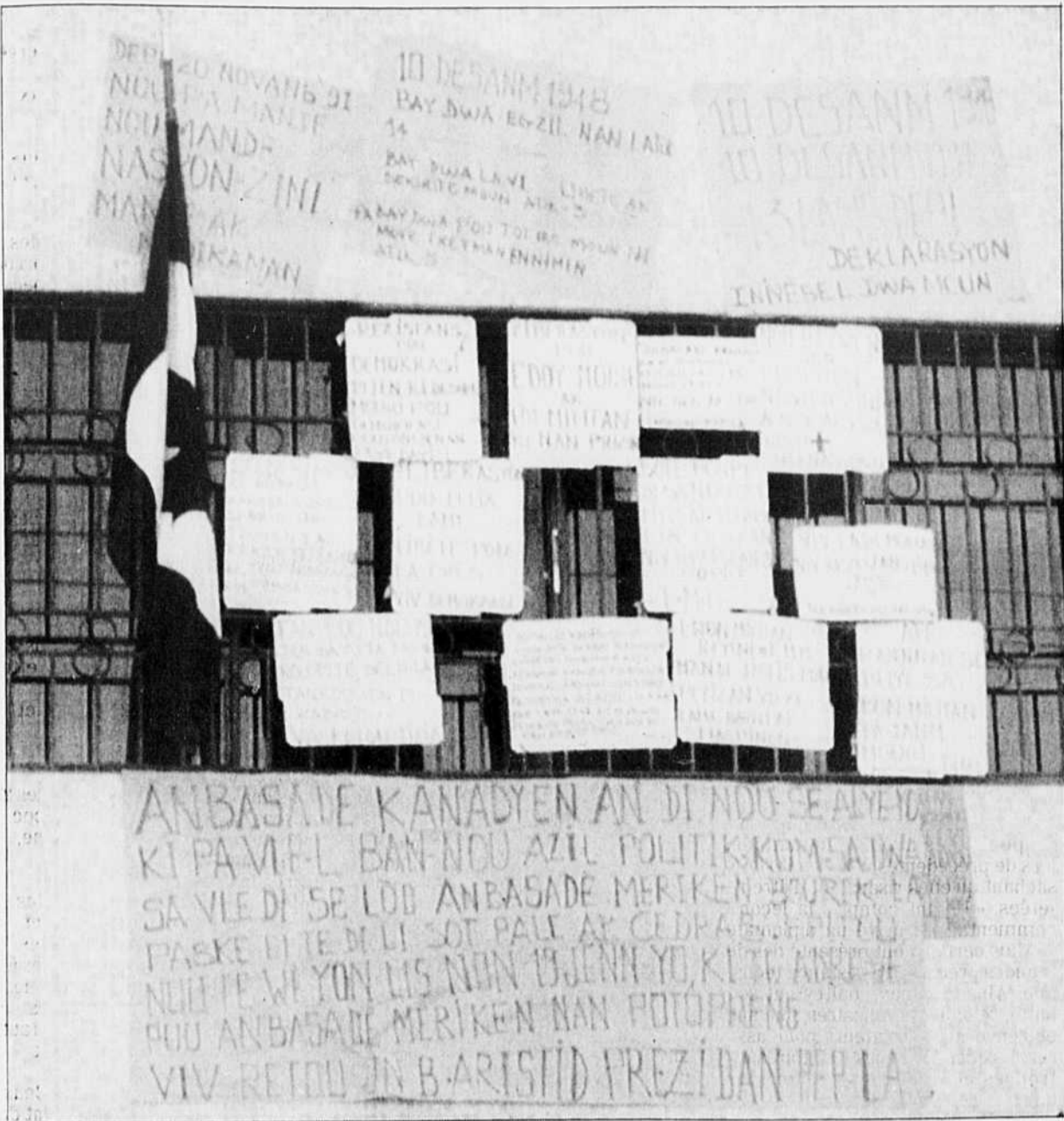


PHOTO CP

De l'ambassade aux cellules

Trois des 19 jeunes gens qui occupaient depuis le 20 novembre dernier les locaux consulaires de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince les ont quittés au cours des dernières 48 heures mais ont été arrêtés après leur sortie, annonce-t-on de source policière, hier, dans la capitale haïtienne. On ignore l'identité de ces trois jeunes gens qui seront ultérieurement déferés à la justice, précise-t-on de même source. Le groupe des 19 jeunes gens, 16 garçons et trois filles, s'était vu refuser l'asile politique qu'il avait demandé au gouvernement canadien qui avait fait état de menaces proférées contre les diplomates d'Ottawa en poste à Port-au-Prince et de son appartenance à un groupe haïtien radical lié à Cuba et à la Libye, le Front des militants réunis.

Les médecins chefs réclament 50 millions \$ pour diverses tâches jusqu'ici « bénévoles »

QUÉBEC (PC) — Il pourrait en coûter 50 millions \$ au gouvernement pour rémunérer les médecins chefs de département et de service des 225 hôpitaux du Québec pour les tâches médico-administratives qu'ils accomplissent « bénévolement » actuellement.

C'est à la table de négociation, cet été, que les médecins ont finalement convaincu le gouvernement de payer les tâches médico-administratives, une demande des médecins qui remonte à 1982.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a discuté tout l'été avec les médecins qui ont organisé une opposition féroce aux articles de la loi 120 les concernant. Le ministre Côté a fait la paix avec les médecins en retirant du projet de loi toutes les mesures punitives et en acceptant de payer les tâches médico-administratives. En échange, les médecins se sont engagés à trouver des moyens pour encourager les jeunes médecins à travailler en région.

Cela fait au moins 10 ans que les médecins demandent au gouvernement de rémunérer les chefs de départements et chefs d'unité des hôpitaux; ces médecins consacrent une partie de leur temps à des tâches administratives, ce qui les empêche de voir des patients, et donc de gagner de l'argent.

Depuis l'automne, les médecins et le gouvernement discutent de ce dossier. Une entente de principe est finalement intervenue, a révélé le Dr Robert Marier, président de la Fédération des médecins spécialistes, « mais on ne connaît pas encore la disponibilité financière du gouvernement » pour payer ces 1000 chefs de département et 2000 chefs de service.

Quelques jours avant l'adoption de la loi 120 (devenue loi 42), en commission parlementaire, le ministre Côté a parlé de 30 millions \$ pour le paiement des tâches médico-administratives des médecins. Mais les calculs remontaient à quelques années. En 1986, ces coûts étaient évalués à 40 millions \$. « Actualisés, ils représenteraient certainement 50 millions \$ », a indiqué le Dr Marier.

Dans chaque hôpital, on retrouve en général cinq départements : chirurgie, médecine interne, radiologie, psychiatrie et laboratoire. À ces départements se greffent une vingtaine de services comme la cardiologie, l'hématologie, l'orthopédie, etc. Départements et unités ont à leur tête un médecin qui organise les services médicaux, le système de garde, les durées de séjour.

Généralement, ces chefs de département et chefs de service ne sont pas rémunérés pour les tâches administratives qu'ils accomplissent, et qui prennent entre une demi-journée et deux jours de leur temps, selon la grosseur de l'hôpital. Au mieux, dans les gros hôpitaux, les collègues du département donnent une partie de leur revenu pour payer leur chef.

Qui sera rémunéré ? Les chefs de département, c'est sûr. Dans l'esprit du Dr Marier, les chefs de service le seront aussi, ce qui explique le coût de 50 millions \$.

Dès janvier, les médecins engageront avec le gouvernement les discussions sur la répartition des spécialistes en région. Le Dr Marier est confiant d'en arriver à une entente avant l'échéance d'avril 1993. « Ça fait déjà quelques années que les spécialistes sont sensibilisés à l'idée d'aller pratiquer en région. La loi 120 nous a permis de refaire notre réflexion et de concrétiser notre volonté. Le partenariat avec le gouvernement nous permet d'apporter nos idées avec plus de sérénité », a dit le Dr Marier.

La Fédération des médecins spécialistes est prête à créer un fonds de 105 millions \$, soit une cotisation de 1000 \$ par médecin spécialiste, au

cours des 15 prochaines années, afin d'encourager financièrement les jeunes spécialistes (chirurgiens généraux, psychiatres, pédiatres) à pratiquer en dehors des centres urbains. Une année sabbatique sera payée au jeune spécialiste après cinq ans de pratique en région. Les frais d'installation du médecin seront assumés par sa fédération.

De son côté, le ministère de la Santé et des Services sociaux investira 12 millions \$ pour encourager les spécialistes à pratiquer en région.

Bourassa: une trentaine de nominations avant de partir en vacances

QUÉBEC (PC) — Avant de partir en vacances en Floride pour la période des Fêtes, le premier ministre Robert Bourassa a procédé à une trentaine de nominations dans la haute fonction publique et dans diverses sociétés d'État.

Dans cette liste, on retrouve la nomination de M. Georges Lalonde, ancien député libéral de Maisonneuve, au poste de sous-ministre des Transports.

M. Jean-Marc Bard, sous-ministre des Transports depuis 1989, devient président du Conseil d'administration et directeur général de la Société de l'assurance-automobile du Québec pour remplacer M. Jean-P. Vézina qui se retrouve président de la Société des établissements du plein air du Québec.

Directeur de cabinet du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration depuis 1989, M. Marc Lacroix a été nommé vice-président de la Régie des rentes du Québec.

Le candidat libéral défait à l'élection complémentaire dans Montmorency le 12 août dernier, M. Claude Desjardins, a été nommé assesseur à la Commission des affaires sociales.

Me Claude Groleau et Mme Des-Neiges Leblanc ont été nommés membres à la division des corps de police municipaux du Comité de déontologie policière.

MM. Claude Beurivage, Claude Chevalier, Pierre Goulet et Pierre Lanthier sont nommés membres du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec.

Mmes Claire Boulé, Kathleen MacDonald-Lagacé et MM. Jacques Langelier et Jean Paré sont nommés membres à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

M. Paul-Eugène Drolet est nommé membre du Comité de réexamen constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux.

EN BREF...

Nomination à Radio-Canada

LE JOURNALISTE Louis Martin vient d'être nommé directeur général des programmes d'information à la radio française de Radio-Canada. Collaborateur à Radio-Canada depuis plus de 30 ans, Louis Martin a été journaliste et animateur de plusieurs émissions de radio et de télévision, dont *Présent*, *Tel quel*, *Forum*, *Format 30* et *Format 60*. Il a aussi exercé les fonctions de directeur de l'information à la télévision de 1975 à 1977. M. Martin a également travaillé comme rédacteur en chef du *Magazine Maclean* de 1972 à 1975.

Des « cadeaux » aux hôpitaux

LE MINISTRE de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, vient d'accorder 788 000 \$ à l'hôpital de Chicoutimi et 552 000 \$ au Centre hospitalier Rouyn-Noranda. La subvention accordée à Chicoutimi permettra à l'hôpital de réaménager son unité de soins intensifs. Quant à la subvention accordée à l'institution de Rouyn-Noranda, elle est accordée dans le cadre du programme de haute technologie du ministère, visant à doter les hôpitaux d'équipement de pointe. L'hôpital de Rouyn-Noranda pourra ainsi obtenir, entre autres, un échographe général, une salle de scopie, un densitomètre et un système électrophorèse.

Le bail devient payant!

LA RÉGIE du logement a annoncé hier qu'à compter de la mi-janvier les citoyens devront payer pour obtenir un formulaire de bail. La Régie dit prendre cette décision « à regret », affirmant poursuivre « l'atteinte de ses objectifs en matière de rationalisation des ressources dans un contexte de restrictions budgétaires ». Les Publications du Québec mettront donc en vente une pochette contenant deux exemplaires du bail officiel de la Régie et deux exemplaires d'un texte renseignant propriétaires et locataires sur la meilleure façon de conclure un bail, le tout au coût de 1,75 \$, taxes en sus.

Des vaccins de l'ACDI

LE GOUVERNEMENT canadien versera, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la somme de deux millions \$ pour le développement de nouveaux vaccins pour les enfants du monde. Les fonds seront ainsi versés à l'Organisation mondiale de la santé : un million \$ servira à développer un vaccin oral contre la polio plus efficace et résistant à la chaleur, et un autre million \$ ira au développement d'un vaccin à dose unique contre le tétanos. Deux fabricants canadiens de vaccins, Connaught-Mérieux et l'Institut Armand-Frappier-Biovac, participeront à cette initiative.

Quinze immigrantes techniciennes

LES PREMIÈRES participantes au programme « Formation Elle » viennent de terminer leur cours en recevant leurs diplômes de techniciennes en installation, entretien et réparation de photocopieurs. Ce cours de formation de 40 semaines, élaboré par le centre des Femmes de Montréal en collaboration avec Xerox Canada et le Centre de formation professionnelle Saint-Henri, a permis à quinze femmes immigrantes, travaillant dans des « ghettos » manufacturiers, d'obtenir une formation débouchant sur des emplois spécialisés dans des secteurs non traditionnels et en croissance.

Grand succès pour les paniers des pompiers

L'ASSOCIATION des pompiers de Montréal entreprenait hier la distribution de plus de 950 paniers de Noël aux familles démunies de Montréal, la distribution étant assurée par la Société Saint-Vincent-de-Paul. Cette traditionnelle cueillette de fonds et de victuailles par les pompiers a connu un extraordinaire succès cette année, puisque les pompiers ont amassé 150 000 \$, ce qui permettra de préparer 600 paniers de plus que l'an dernier. Chaque panier représente une valeur de 150 \$ à 200 \$.

Fumer, c'est gaspiller
Argent et santé



1 280 471 \$

Les employés et les retraités
d'Hydro-Québec ont souscrit
1 280 471 \$ à Centraide
lors de la campagne de 1991.

Hydro-Québec a appuyé
cette participation en y ajoutant 1 152 400 \$.

En cinq ans, les dons individuels jumelés aux contributions
de l'entreprise ont permis de verser neuf millions à Centraide.

Pour aider les plus démunis à surmonter leurs difficultés
et à prendre leur place au sein de la société québécoise.



« Partager, c'est électrisant ! » Une partie de l'équipe de la campagne Centraide des 10 régions et du siège social d'Hydro-Québec en 1991.



Jacques Lamothe

Le Folklore du temps des Fêtes



Montréal, Guérin, 1991
240 pages, 15,3 cm x 22,8 cm, 13,30 \$

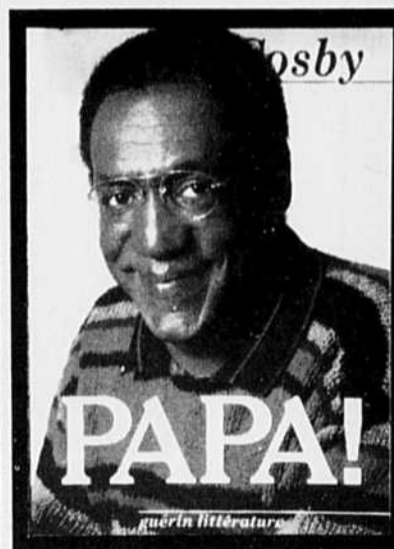
Il n'aura jamais existé dans l'année, ni même dans une vie, aucun autre événement qui regroupe autant de mythes, de traditions et de légendes que « l'époque des Fêtes ». Plus qu'une simple célébration, Noël est devenu une manifestation pleine d'ampleur à laquelle se sont greffés une foule d'éléments au cours des siècles.

Le but de cet ouvrage fut de cataloguer tous ces éléments qui, une fois réunis (et mieux compris), font que les fêtes de Noël et du jour de l'An deviennent chaque année des jours mémorables.

Du père Noël à Saint-Nicolas, avec toute la fantasmagorie des rennes, du pôle Nord, de l'abondance rondelette et rougeâtre; de l'arbre de Noël à la dinde, en passant par la bûche, les bas, le timbre, la bénédiction paternelle et les menus de circonstance, l'auteur nous brosse un tableau exhaustif et se fait l'ethnographe d'un folklore qui semble impérissable tout autant que prévisible.

Bill Cosby

PAPA



Montréal, Guérin, 1991
208 pages, 15,3 cm x 22,5 cm, 14,95 \$

Un homme perspicace devenu un père ouvert à tout, allié à un comédien brillant consacré vedette internationale: cela explique l'immense succès d'un SHOW qui passionne depuis quelques années toute l'Amérique.

Un mélange d'humour, de bon sens, d'exquise sensibilité et de beaucoup de tendresse permet à tous les personnages de cette émission d'évoluer sur le petit écran et de pénétrer dans les foyers jusqu'à influencer le comportement des téléspectateurs. Toute cette influence n'est évidemment pas étrangère à la présence aussi efficace qu'amusante, aussi humaniste que sécurisante du père, de Bill Cosby lui-même.

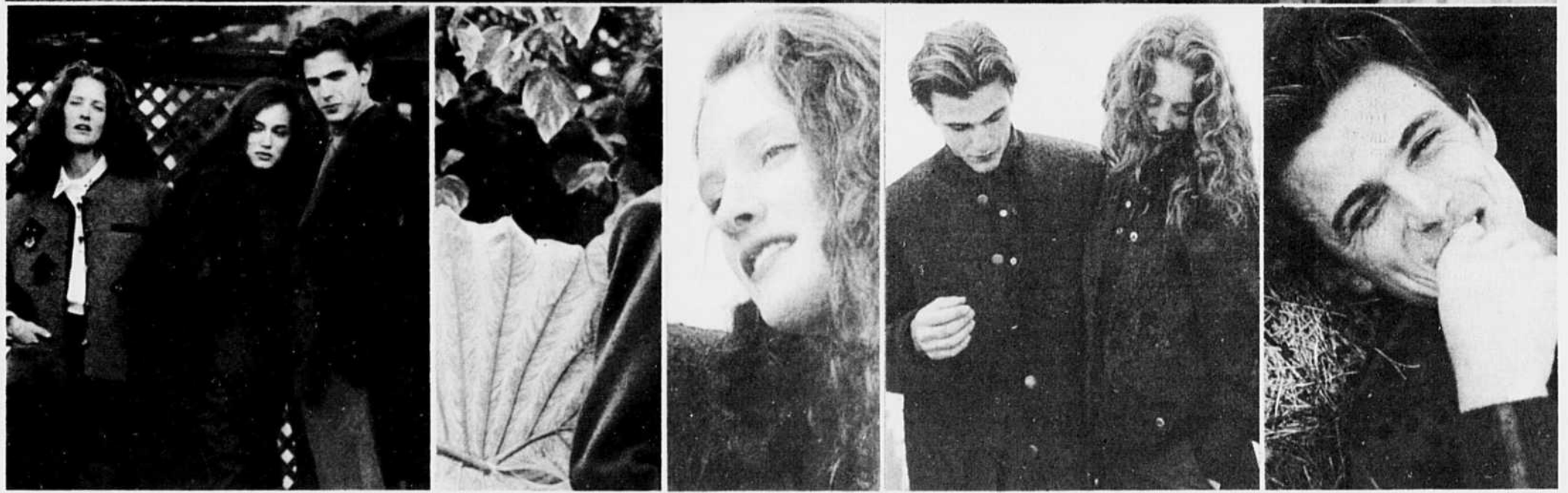
Il n'en fallait pas plus pour qu'on attende un prolongement à cette émission. C'est pourquoi Bill Cosby a écrit FATHERHOOD, et le public américain, le comprenant, lui a réservé un accueil plus que chaleureux, un accueil dans lequel se mêlent des sentiments filiaux d'admiration, d'affection.

Ce livre fera sourire et même rire franchement, mais surtout il saura provoquer des réflexions salutaires.

ADP: (514) 523-1182

Mode ist Persönlichkeit

GIESSWEIN



UN STYLE DE VIE

L'étiquette Cornemuse ne se retrouve que sur des vêtements et des accessoires de première qualité. Des articles en provenance des quatre coins du monde que Cornemuse a triés sur le volet spécialement pour vous.



Cornemuse, c'est un magasin à nul autre pareil, qui se reconnaît à son ambiance décontractée et au service attentionné qui y prime. Bien plus qu'un choix de styles vestimentaires, Cornemuse propose d'abord et avant tout un style de vie.

CORNEMUSE

2600, boul. Laurier, Sainte-Foy tél.: (418) 656-6258

1061, rue Laurier Ouest, Outremont tél.: (514) 270-7701

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Triple succès pour Boris Eltsine à Rome

La mainmise sur le pouvoir se poursuit

d'après Reuter et AFP

MOSCOU-ROME — Fort du poids de la Russie, Boris Eltsine a gagné sur trois tableaux à Rome à la veille du sommet inter-républicain d'Alma Ata: le président russe a obtenu la promesse d'une prompte reconnaissance politique, les assurances d'une assistance économique et une quasi-reconnaissance de son pouvoir par le Vatican.

Boris Eltsine a été reçu par Jean Paul II au Vatican pendant que dans son pays, la mainmise sur le pouvoir fédéral se poursuivait.

« Le résultat majeur de la visite pour le président Eltsine est certainement la reconnaissance de facto de la Russie par un important pays occidental à la veille de la réunion d'Alma Ata », a déclaré à l'AFP un diplomate russe.

M. Eltsine a affirmé à Rome sa confiance dans le succès de ce sommet qui doit élargir la Communauté des États indépendants (Russie, Bélarus, Ukraine) créée à Minsk aux républiques d'Asie centrale.

Malgré la préférence évidente des dirigeants italiens et du pape Jean Paul II pour Mikhaïl Gorbatchev, Boris Eltsine a été accueilli quasiment comme un chef d'État en Italie et au Vatican.

À M. Eltsine qui annonçait depuis Rome que M. Gorbatchev devra « donner sa démission en décembre », le président du Conseil Giulio Andreotti a répondu en prenant fermement la défense du fondateur de la perestroïka, ajoutant qu'il suivait avec « intérêt, attention et scrupule » ce qui se passait dans l'ex-URSS.

Les dirigeants des républiques soviétiques se réunissent aujourd'hui à Alma-Ata, capitale du Kazakhstan, pour porter l'estocade à l'URSS de Lénine et créer une Communauté d'États indépendants.

« Nous n'aurons pas d'autre occasion comme celle-ci pour sortir de cette crise extrême et entrer de manière civilisée dans le concert mondial, sans grand dommage », a déclaré le président kazakh Noursoultan Nazarbaïev, hôte du sommet.

À l'exception de la Géorgie, les présidents, ou présidents de parlement, des 12 républiques de l'URSS moribonde, ont confirmé leur venue à Alma-Ata. Leurs dirigeants y verront le ministre soviétique de la Défense, Evgueni Chapochnikov, mais non le président Mikhaïl Gorbatchev, qui n'a pas été invité.

Les participants, dont sept sont arrivés hier, élargiront ou remplaceront la Communauté d'États indépendants unilatéralement proclamée le 8 décembre par les trois Républiques slaves, Russie, Bélorus et Ukraine.

La défense, principal souci des Occidentaux, est pratiquement le dernier domaine resté sous contrôle central après la mainmise de la Russie, jeudi, sur les ministères fédéraux des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

Après avoir en outre confisqué la citadelle du Kremlin, siège du pouvoir tsariste puis soviétique au fil des siècles, et les services secrets intérieurs, le président russe Boris Eltsine s'est arrogé le contrôle du service de renseignement extérieur qui avait remplacé la branche espionnage du KGB après le coup d'État

manqué du mois d'août.

Les chefs de républiques ont été précédés à Alma-Ata par des conseillers chargés de mettre au point les aspects militaires, économiques et légaux de la nouvelle Communauté.

Il est prévu que les pays membres soient liés par des accords de coopération économique et souscrivent à des engagements en matière de droits politiques, mais il ne serait pas question d'une autorité centrale chère à Mikhaïl Gorbatchev.

Conformément aux assurances données en début de semaine à Washington, Boris Eltsine a confirmé hier qu'un commandement unifié serait maintenu pour les arsenaux nucléaires. Celui-ci devrait être confié à Evgueni Chapochnikov, ce qui explique sa présence à Alma-Ata.

Si la Russie, le Bélorus, l'Ukraine et le Kazakhstan qui se partagent les arsenaux stratégiques soviétiques — sont d'accord sur ce point, des divergences pourraient en revanche apparaître sur les autres types d'armements considérés comme « stratégiques ».

Le président kazakh a ainsi demandé que les « troupes de dissuasion stratégique » et la marine soient également placées sous commandement unifié, ce qui pourrait froisser les indépendantistes ukrainiens ou azéris.

L'Ukraine est décidée à avoir sa propre armée, tandis que l'Azerbaïdjan veut le contrôle de la flotte de la Mer Caspienne.

L'Ukraine, notamment, affiche les plus grandes réserves. À la veille de la rencontre d'Alma-Ata, le Parlement de Kiev s'est réservé le droit de quitter la nouvelle Communauté au cas où il ne serait pas satisfait.

L'influent maire de Saint-Petersbourg, Anatoli Sobtchak, s'est également voulu prudent hier. « Je ne crois pas que le processus formation de la Communauté sera facile », a-t-il dit à l'Agence d'information russe.

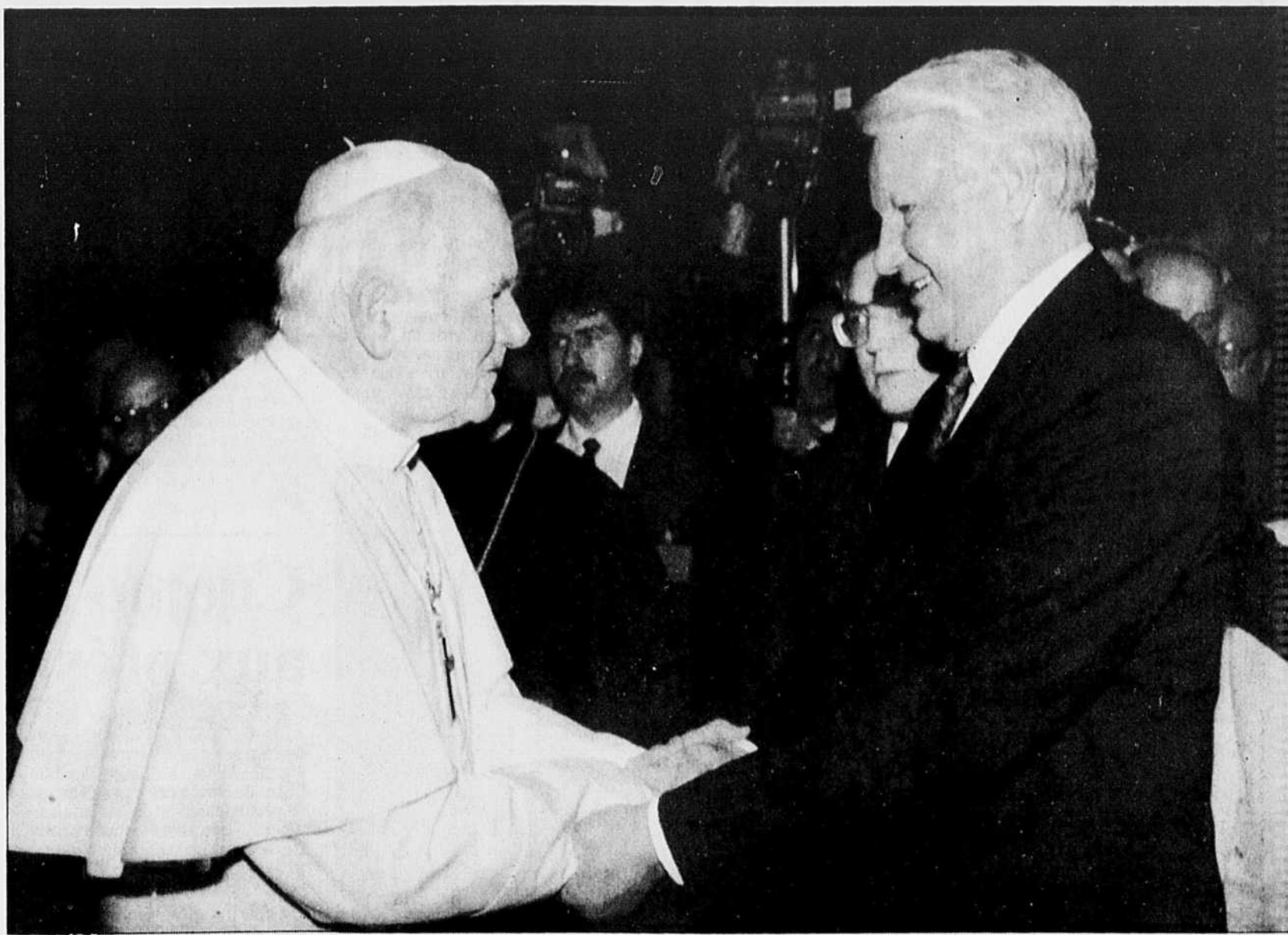
Le sommet d'Alma-Ata pourrait également sceller le sort de Mikhaïl Gorbatchev, à l'absence symbolique. Le « chef du Kremlin » a l'intention de démissionner une fois la transition accomplie, mais son appel à un transfert de pouvoir « légal et constitutionnel » a sonné dans le vide.

Dans une conversation téléphonique avec le chancelier allemand Helmut Kohl, Gorbatchev a affirmé hier qu'il pourrait à l'avenir se consacrer à des « oeuvres sociales » au sein de la nouvelle communauté pourvu que celle-ci voie le jour de manière constitutionnelle, a rapporté l'agence Interfax.

En Italie, M. Andreotti a annoncé que l'Italie « ferait sa part » pour aider la Russie.

En échange, M. Eltsine a donné des assurances verbales sur les armes nucléaires, affirmant qu'il ferait en sorte qu'elles soient sous son contrôle. Les deux dirigeants ont signé une déclaration d'intention sur l'aide que l'Italie peut apporter en matière de reconversion des industries militaires à des fins civiles.

Le chef de la diplomatie italienne Gianni de Michelis a annoncé que la reconnaissance de la Russie ne posait pas de problèmes et « serait faite dans les prochains jours, de façon coordonnée avec les autres pays de la Communauté européenne ». De quoi satisfaire le nouveau maître du



Boris Eltsine a été reçu avec tous les égards dus à un chef d'État par le pape Jean-Paul II, hier, au Vatican.

PHOTO AP

Kremlin, qui, lors de sa première déclaration à son arrivée à Rome, avait reconnu être venu en quête de reconnaissance.

Le gouvernement italien avait préparé un cadeau à M. Eltsine en débloquent jeudi matin une ligne de crédits de 1,25 milliard \$ pour l'achat de biens de première nécessité, gelée lors du putsch manqué d'août dernier. La SACE, l'organisme italien de garanties aux exportations, a donné son aval.

De sa réception en grande solennité au Vatican, Boris Eltsine compte retirer un prestige encore accru. Il était porteur d'un message verbal du patriarche de Moscou, Alexis, à Jean Paul II, destiné à alléger la tension entre orthodoxes et catholiques romains dans l'ex-URSS.

Malgré ce succès de sa première

visite en Occident depuis qu'il est l'homme fort du Kremlin, les commentateurs de la presse italienne, tout en reconnaissant sa stature d'homme d'État, ont été plutôt acerbes, inquiets ou réservés à l'égard de Boris Eltsine, traité de « nouveau tzar », de « voleur de Moscou », voire de « joueur de roulette russe ».

Le Pape Jean Paul II a quant à lui béni Boris Eltsine et la Russie toute entière, lors d'un entretien privé de plus d'une heure au Vatican.

« Que Dieu soit avec vous et avec votre peuple! », a dit le pape au président de Russie, venu au Vatican « prendre la relève » du numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qui avait conquis le pape et ses collaborateurs dès sa première rencontre avec le chef de l'Église catholique en décembre 1989.

M. Gorbatchev a été d'ailleurs l'un des sujets de l'entretien. Le président Eltsine a annoncé au souverain pontife qu'une sortie dans l'honneur serait réservée pour le président de l'ex-URSS. Le pape a déclaré à son hôte qu'il appréciait beaucoup ce « geste humain ».

La liberté religieuse et la collaboration entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe majoritaire ont été également au centre de la conversation.

Le président russe, qui est lui-même orthodoxe pratiquant et qui a eu une longue conversation avec le patriarche de Moscou, Alexis II, à la veille de son départ pour Rome, a accepté de jouer un rôle de médiateur en se faisant l'interprète du point de vue du patriarcat au sujet du prosé-

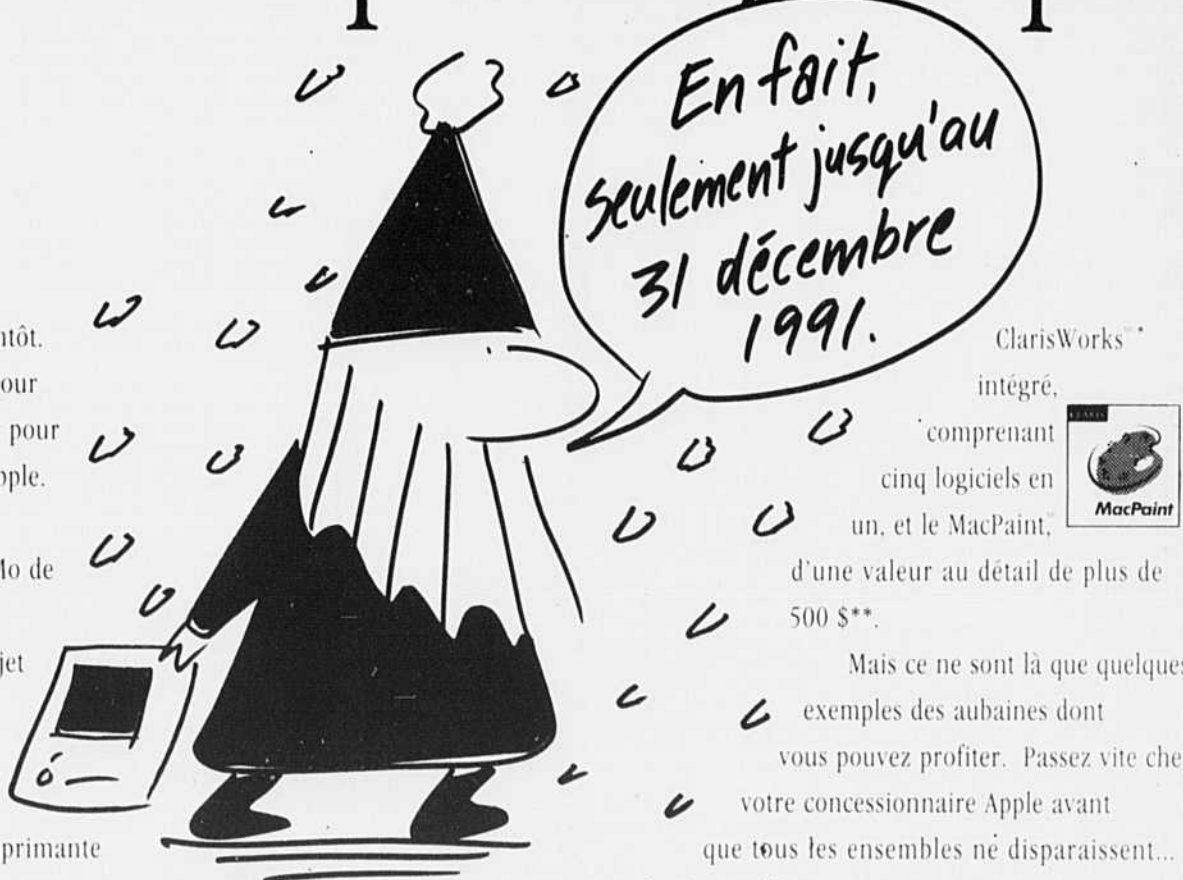
litisisme de l'Église catholique en Russie.

Quant à une éventuelle visite du pape à Moscou, où il avait été invité par le président Gorbatchev, M. Eltsine s'est borné à affirmer qu'il n'avait pas renouvelé cette invitation.

Les difficultés dans les relations entre le patriarcat russe et Moscou ont sans doute joué dans cette décision, a commenté un fonctionnaire russe.

Jean Paul II, a dit le porte-parole du Vatican, « a souhaité une collaboration fraternelle plus étroite entre toutes les Églises chrétiennes et en particulier avec l'Église orthodoxe russe ». Il a assuré son hôte que les communautés catholiques locales sont prêtes à faire de leur possible pour surmonter les difficultés actuelles.

Hâtez-vous! Nos rabais exceptionnels sur les ensembles Macintosh Apple ne dureront pas longtemps!



Le grand jour est pour bientôt. Alors, si vous voulez un Mac pour les Fêtes, passez vite nous voir pour économiser sur un ensemble Apple.

Le Macintosh™ Classic, par exemple, est offert avec 2 Mo de mémoire vive, un disque rigide de 40 Mo et une imprimante à jet d'encre StyleWriter™ Apple.

Découvrez le nouveau Macintosh Classic II, rapide et puissant, accompagné d'une imprimante StyleWriter Apple.

Ceux qui aiment un Noël tout en couleur apprécieront le Macintosh LC avec moniteur couleur de 12 po. Offert avec une imprimante StyleWriter Apple, il a de la puissance à revendre.

Avec Apple, vous faites plus que profiter de rabais, puisqu'avec chaque ensemble vous obtenez des cadeaux gratuits : le logiciel

tout comme le Père Noël.

Pour plus de détails, communiquez avec le concessionnaire autorisé Apple participant le plus près de chez vous en composant, sans frais, le 1 800 668-1644, poste 200.

 Un Mac pour les Fêtes.

* La version française de ClarisWorks n'étant pas encore disponible, vous recevrez un bon de commande vous permettant de la recevoir dès qu'elle le sera. Frais de manutention de 10 \$ applicables. ** Prix de détail suggéré. Les offres peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Les ensembles de la promotion sont sous réserve de la disponibilité des stocks. © 1991 Apple Computer, Inc. Apple et le logo d'Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh, Mac et StyleWriter sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc. Apple Computer, Inc. est un usager inscrit de la marque déposée Classic. ClarisWorks et MacPaint sont des marques de commerce de Claris Corp.

La Yougoslavie a cessé d'exister pour la Croatie

ZAGREB (Reuter) — La Croatie a proclamé hier la mort de la Yougoslavie mais a dit craindre une extension des hostilités à la Bosnie-Herzégovine.

Au lendemain de l'annonce par l'Allemagne qu'elle reconnaît l'indépendance croate et slovène avant Noël, les combats se poursuivaient en Croatie.

À Rome, Boris Eltsine a déclaré hier que la Russie reconnaît la Croatie, la Slovénie et d'autres républiques yougoslaves en tant qu'États indépendants, si un cessez-le-feu était d'abord conclu en Yougoslavie.

« Nous n'avons pas encore pris de décision définitive parce nous sommes en train d'étudier la question », a dit le président russe lors d'une conférence de presse.

Radio-Belgrade en a signalé hier de rudes affrontements autour de Vukovar. Selon la radio croate, on se battait près d'Osijek, dans l'est, du port dalmate de Zadar et de Karlovac, dans le sud.

« Depuis hier, la Croatie est un État indépendant, souverain et reconnu internationalement », a déclaré Radio-Zagreb. Pour le premier ministre croate, Franjo Greguric, la décision de Bonn, imitée par l'Islande, « montre que la Yougoslavie n'existe plus ».

Le président croate, Franjo Tudjman, a écrit au chancelier Helmut Kohl pour le remercier d'une décision qui « permettra, nous en sommes convaincus, d'aboutir vite à la fin de la guerre en Croatie ».

Mais le principal quotidien de Zagreb, Vjesnik, était hier plus prudent. « La fin n'est pas en vue, la Croatie continue d'endurer sa pire épreuve », écrit-il dans un éditorial.

À Zagreb, les autorités craignent désormais ouvertement que la guerre civile ne s'étende à la Bosnie-Herzégovine, une République de 4,2 millions d'habitants où les Serbes

forment 32% de la population.

« Ils pourraient y avoir de graves problèmes (en Serbie) la semaine prochaine », a déclaré Mario Nobilo, un conseiller du président Franjo Tudjman.

La Bosnie-Herzégovine a décidé hier de demander la reconnaissance diplomatique de la Communauté européenne. À Bruxelles, la CEE a dit souhaiter que les Nations unies y envoient aussi vite que possible des casques bleus en raison de la situation « explosive » qui y prévaut.

Quatre des six républiques de la Fédération yougoslave ont désormais officiellement souhaité obtenir la reconnaissance de la CEE. Seules la Serbie et le Monténégro ne l'ont pas fait et il est douteux qu'elles la sollicitent.

Les Douze ont décidé cette semaine de reconnaître au plus tard le 15 janvier les républiques sécessionnistes yougoslaves à condition qu'elles promettent de garantir la démocratie, leurs frontières et les droits de l'homme et des minorités ethniques.

Le Vatican pour sa part a dit être prêt à reconnaître l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie, deux républiques fortement catholiques.

Signe, s'il en fallait encore, que la fédération yougoslave a définitivement explosé, son Premier ministre, le Croate Ante Markovic, a annoncé sa démission, en désaccord sur le financement de l'armée fédérale, à dominant serbe, et d'un projet de budget qui lui affecterait 81 pc des fonds.

Les quatre républiques qui sollicitent la reconnaissance internationale — Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine et Macédoine — couvrent un territoire total de 153,631 km², soit plus que les 102,177 km² de la Serbie et du Monténégro joints.

Elles rassemblent environ 13 millions des 24 millions de personnes qui vivent en Yougoslavie.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

De Klerk offre à l'ANC d'entrer dès maintenant au Parlement

Christian Chaise

de l'Agence France-Presse

JOHANNESBURG — Le processus de démocratisation en Afrique du Sud s'est brusquement accéléré hier avec une offre inattendue du président Frederik de Klerk, qui a offert aux Noirs, c'est-à-dire essentiellement à l'ANC de Nelson Mandela, de voter pour l'élection d'un nouveau Parlement dans le cadre d'un « modèle intermédiaire de partage du pouvoir ».

Le chef de l'État a fait cette proposition à l'occasion de l'ouverture près de Johannesburg de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), qui marque le coup d'envoi de négociations constitutionnelles devant mettre fin à plus de trois siècles de domination blanche.

Sans lui répliquer sur ce point, M. Mandela a prononcé une diatribe cinglante contre M. De Klerk, qui avait lui-même lancé précédemment une violente attaque contre l'ANC, lui reprochant de refuser de dissoudre son armée, Umkhonto we Sizwe (la lance de la Nation).

Quant en vrac M. De Klerk de « produit de l'apartheid » ayant « très peu idée de ce que signifie la démocratie » et « indigne d'être chef de gouvernement », M. Mandela, contenant mal sa colère, l'a accusé d'avoir « abusé de ses privilèges » en insistant pour être le dernier à prendre la parole afin de pouvoir attaquer l'ANC sans que ce mouvement puisse répondre.

Le président de l'ANC a toutefois réitéré que l'ANC continuerait à négocier avec le chef de l'État « malgré toutes ses erreurs ».

A une heure plus tôt, M. De Klerk avait indiqué que ce nouveau Parlement irait de pair avec un gouvernement intérimaire représentant l'ensemble de la population, donc incluant l'ANC et les autres mouvements noirs.

À l'heure actuelle, le Parlement

comporte trois chambres élues de manière séparée par les Blancs, les Indiens et les Métis, la chambre blanche disposant en fait de la plupart des pouvoirs. Les Noirs (75 % de la population), eux, n'ont toujours pas le droit de vote.

M. De Klerk n'a pas dit clairement si sa proposition signifiait l'élection d'une quatrième chambre pour les Noirs, en attendant la promulgation d'une nouvelle Constitution reposant sur le suffrage universel direct sans aucune distinction de race.

Le chef de l'État a précisé que cette modification de la Constitution devrait être négociée, autrement dit qu'elle devrait avoir l'aval de l'ANC, mais a aussi bien spécifié qu'elle devrait être approuvée par référendum par les électeurs blancs, indiens et métis.

En lançant cette « bombe », M. De Klerk souhaitait, de toute évidence, reprendre l'initiative dans le débat concernant l'élection d'une Assemblée constituante, l'une des revendications fondamentales de l'ANC.

Ce système de partage du pouvoir, notamment ce nouveau Parlement élargi aux Noirs, « apporte une dimension entièrement nouvelle au débat sur l'Assemblée constituante », a, en effet, affirmé le chef de l'État.

Interrogé par l'AFP sur les chances de succès de cette proposition, Carl Niehaus, l'un des porte-parole de l'ANC, a déclaré que cette Assemblée pour les Noirs n'avait guère de chance de voir le jour « si elle constitue un substitut de l'Assemblée constituante ».

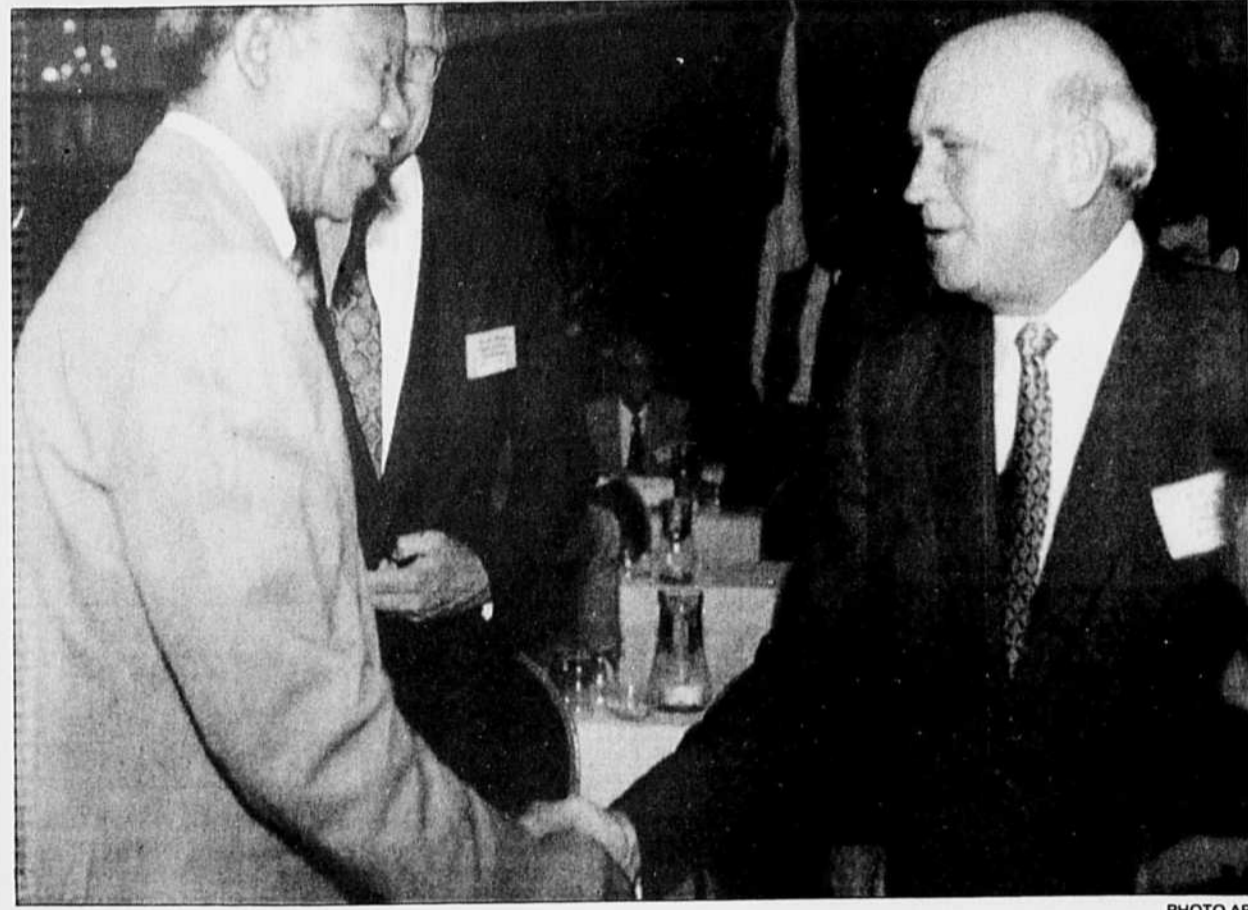
La proposition de M. De Klerk, puis la quasi-altercation entre M.

Mandela et le chef de l'État, ont jeté au second plan un événement pourtant de grande importance, puisqu'il revient à associer, pour la première fois, les mouvements noirs à la direction des affaires.

Le gouvernement, élu par la seule minorité blanche, a, en effet, signé un document par lequel il se déclare « lié » par toutes les décisions qui seront prises par la Convention.

Le texte prévoit également que les participants à la CODESA, dont les mouvements noirs présents, participeront à l'élaboration des projets de loi traduisant dans la pratique les décisions de la CODESA.

Trois des 19 participants à la CODESA, dont le parti zoulou Inkatha, ont toutefois refusé de signer cette « Déclaration d'Intention » dans son état actuel.



Après s'être investis d'une façon plus ou moins diplomatique, Nelson Mandela et le président sud-africain Frederik de Klerk se serrent la main à l'issue du congrès du CODESA.

Cuomo renonce à la candidature aux présidentielles américaines

ALBANY (AFP) — Le gouverneur de l'État de New York Mario Cuomo a annoncé hier à Albany, capitale de l'État de New York qu'il renonçait à se porter candidat à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles américaines de novembre 1992, faute d'avoir pu bouclier à temps le budget new-yorkais.

Celui qui était donné favori pour porter les couleurs du Parti démocrate face à George Bush, a attendu moins de deux heures avant la clôture des inscriptions aux élections primaires du New Hampshire pour faire son annonce lors d'une conférence de presse.

Mario Cuomo est un habitué des retraits de dernière minute : il y a juste quatre ans, déjà donné comme favori, il avait aussi attendu le dernier moment pour annoncer sa « non-candidature » aux présidentielles de 1988.

Depuis plus de deux mois, le gou-

verneur de 59 ans s'interrogeait à voix haute sur son entrée en course, alimentant chroniques politiques et dessins humoristiques, sans compter l'irritation grandissante des six principaux candidats démocrates en course.

Il est cependant finalement resté fidèle à sa promesse de ne pas se présenter s'il n'avait pas réussi à faire adopter par le Sénat à majorité républicaine d'Albany, capitale de l'État de New York, un plan comblant le déficit du budget de l'État estimé à 4,5 milliards \$ pour les 15 prochains mois.

Alors que les dernières négociations sur le budget new-yorkais ont une nouvelle fois échoué jeudi soir, M. Cuomo a invoqué son « engagement » envers l'État pour expliquer son retrait, accusant les républicains d'Albany d'avoir répondu à ses propositions budgétaires « par de nouvelles et inacceptables demandes ».

Entamé il y a des semaines, le dé-

bat budgétaire à Albany est l'est vrai des plus tendus, et Cuomo avait même récemment accusé les républicains de traîner volontairement les pieds pour empêcher sa candidature, ce à quoi le leader républicain avait riposté en proposant d'être soumis à un détecteur de mensonge.

Profitant de sa conférence de presse pour tirer à boulets rouges sur la politique de George Bush, Mario Cuomo a précisé qu'il avait songé à sauter les primaires du New Hampshire tout en envisageant d'entrer dans la course pour les prochaines primaires mais que, sur l'avis du président du Parti démocrate Ronald Brown, il avait décidé de « s'abstenir afin » d'éviter la gêne « que provoquerait cette » incertitude.

De fait, l'annonce du retrait de Mario Cuomo donne soudain un autre relief à la campagne des démocrates, où le jeu paraît pour l'instant très ouvert entre les candidats.

VENTES PAR SHÉRIF
AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTREAL

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford

NO. 500-05-000164-918

LES IMMEUBLES BÉNÉFICIAIRES
LIMITEE, 7900A, boul. Taschereau, suite 207, Brossard, District de Longueuil, partie demanderesse contre PATRICK SEALES, 27 Oslo, Dollard-des-Ormeaux; partie défenderesse et LE REGISTRATEUR DE MONTREAL, mis en cause.

Un emplacement situé en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ayant front sur la rue Oslo, connu et désigné comme étant le lot CENT VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (287-122) au plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Genevieve, division d'enregistrement de Montreal.

Avec la maison dessus construite et portant le numéro civique 27 de ladite rue Oslo, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement, sans exception ni réserve, sujet et avec une servitude en faveur de Bell Téléphone enregistrée à Montréal sous le numéro 1505505.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 65 300,00 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, la somme de 32 650,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 rue Saint-Anoine, Est, local 8 119, le VINGT-TROISIEME (23e) jour de JANVIER 1992, à DOUZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO. 500-05-007827-916

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 530, boul. René-Lévesque Ouest, 22e étage, Montréal, partie demanderesse contre GROUPE IMMOBILIER UNICAN INC. et LOUIS A. TELLIER, ayant une place d'affaires et résidant au 800, rue Deslilleuls, app. 104, St-Bruno de Montarville, partie défenderesse et LE REGISTRATEUR DE MONTREAL, mis en cause.

Un emplacement situé à Montréal, ayant front sur l'avenue Bourbonnière, connu et désigné comme étant:

a) les lots numéros CINQUANTE-HUIT et CINQUANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro DIX-HUIT (18-58 et 59) au plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes constructions dessus érigées et notamment une maison portant les numéros 522 à 578 de ladite avenue Bourbonnière, à Montréal, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sans exception ni réserve et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la rue située en arrière dudit immeuble, notamment avec et sujet à la servitude réciproque résultant de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3495576, avec également une servitude de vue créée à l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 3849950.

La mise à prix est fixée à 70 000,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales.

palais et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de Justice de Montréal, 10, rue Saint-Anoine, Est, local 8 119, le VINGT-TROISIEME (23e) jour de JANVIER 1992, à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO. 500-05-006146-904

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA), corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1981 avenue McGill College, à Montréal, dit district, partie demanderesse contre GESTION MAUGEL LTEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 284 Carré St-Louis à Montréal, dit district et 142371 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 284 Carré St-Louis à Montréal, dit district ET ARIEL PARTIES DEFENDERESSES et LE REGISTRATEUR DE MONTREAL, mis en cause.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUARANTE (Pie 140) au plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Mesurant ladite partie vingt-quatre pieds et deux dixièmes de pied (24,2') de largeur par cent soixante-quinze pieds et trente-trois centièmes de pied (164,33') de profondeur et contenant en superficie trois mille cent soixante-seize pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (3.976.8 pi.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est par l'avenue Henri-Julien, au sud-est par le lot 141, au sud-ouest par le lot 137-249 et au nord-ouest par partie du lot 140, tous dudit cadastre.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 4868 et 4872, avenue Henri-Julien, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude de vues enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3457867 et une servitude de droit de passage enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 352004.

La mise à prix est fixée à 46 600,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUARANTE (Pie 140) au plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Mesurant ladite partie vingt-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (24,35') dans sa ligne nord-est, cent soixante-quatre pieds et trente-trois centièmes de pied (164,33') dans sa ligne sud-ouest et cent soixante-quatre pieds et trente-trois centièmes de pied (164,33') dans sa ligne nord-ouest et contenant en superficie quatre mille quinze pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (4.015.4 pi.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est par l'avenue Henri-Julien, au sud-est par partie du lot 140, au sud-ouest par les lots 137-249 et 137-250 et au nord-ouest par le lot 140-1, tous dudit cadastre.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 4874 à 4876A, avenue Henri-Julien, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude de vues enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3457867.

La mise à prix est fixée à 43 075,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT TRENTA-NEUF (339-874) au plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 1558 à 1562A, rue Laurier, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment aux servitudes de vues enregistrées audit bureau d'enregistrement sous les numéros 3935487 et 3820062.

La mise à prix est fixée à 24 800,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme suit:

a) Les lots numéros VINGT-SIX et VINGT-

SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT "A" (157A-26 et 27) au plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

b) La partie Sud-Est du lot numéro VINGT-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT "A" (157A-Ptie S.E. 28) aux dits plan et livre de renvoi officiels.

Mesurant ladite partie quatre pieds et six dixièmes de pied (4,6') soit 1,4 m) dans sa ligne nord-est, cinq pieds et deux dixièmes de pied (5,2') soit 1,5 m) dans sa ligne sud-ouest (front sur l'avenue Papineau), par une profondeur de cent pieds (100') soit 30,48 m) et contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-dix pieds carrés (490 pi.ca.) soit 45,52 m.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie vers le nord-est par ledit lot 157A-25 (ruelle), vers le sud-est par le lot 157A-27, vers le sud-ouest par l'avenue Papineau (sans désignation cadastrale) et vers le nord-ouest par la partie nord-ouest du même dit lot 157A-28, tous dudit cadastre.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 5101 à 5119, avenue Papineau et 1807 et 1809 est, avenue Laurier, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude de vues enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2736825.

La mise à prix est fixée à 124 975,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme suit:

a) Le lot numéro DEUX de la subdivision du lot numéro MILLE SEPT CENT QUARANTE ET UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-1741-2) au plan et livre de renvoi officiels du Village incorporé de la Côte de la Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

b) Le lot numéro MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-1742) aux dits plan et livre de renvoi officiels.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 2839 à 2849, rue Dandurand, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude de vues, de confirmation de mitoyenneté et d'usage en commun enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2801923.

La mise à prix est fixée à 58 125,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE CENT VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro HUIT (8-425) au plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 6965 à 6971, rue Saint-Denis, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude de vues, de confirmation de mitoyenneté et d'usage en commun enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2076066 et 950951.

La mise à prix est fixée à 91 700,00 \$

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément, au bureau du shérif au palais de Justice de Montréal, 10, rue Saint-Anoine, Est, local 8 119, le VINGT-QUATRIEME (24e) jour DE JANVIER 1992, à DIX heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO. 500-05-006145-906

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA), corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1981 avenue McGill College à Montréal, dit district, partie demanderesse contre GESTION MAUGEL LTEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 284 Carré St-Louis à Montréal, dit district et 142371 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 284 Carré St-Louis à Montréal, dit district ET ARIEL PARTIES DEFENDERESSES et LE REGISTRATEUR DE MONTREAL, mis en cause.

Mesurant ladite partie vingt-cinq pieds (25') soit 7,62 m) de largeur sur une profondeur de soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied carré (1.687,5 pi.ca.) soit 156,8 m.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est par le lot 29-50, au sud-est par la rue Sainte-Catherine (29-44), au sud-ouest par une autre partie du lot 29-49, tous dudit cadastre.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 3539 à 3545 est, rue Sainte-Catherine, en la Ville de Montréal.

« Un emplacement connu et désigné comme suit:

1. Une partie du lot numéro QUARANTE-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-NEUF (29-Pie 46) au plan et livre de renvoi officiels du Village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal.

Mesurant ladite partie cinq pieds et trente-cinq centièmes de pied (5,35') soit 1,63 m) de largeur sur une profondeur de cinquante-six pieds (56') soit 17,07 m) et contenant en superficie deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés et six dixièmes de pied carré (289,8 pi.ca.) soit 27,8 m.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est par une partie du lot 29-47, au sud-est par la rue Sainte-Catherine (29-44), au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 29-46, tous dudit cadastre.

2. Une partie du lot numéro QUARANTE-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-NEUF (29-Pie 47) aux dits plan et livre de renvoi officiels.

Mesurant ladite partie vingt-cinq pieds (25') soit 7,62 m) dans sa ligne sud-est en front, cinquante-six pieds (56') soit 17,07 m) dans une ligne sud-ouest, soixante-cinq centièmes de pied (0,65') soit 0,20 m) dans une ligne nord-ouest, onze pieds et cinq dixièmes de pied (11,5') soit 3,51 m) dans l'autre ligne sud-est, vingt-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (24,35) soit 7,42 m) dans la ligne nord-ouest en arrière, soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (67,5') soit 20,57 m) dans la ligne nord-est et contenant en superficie mille six cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (1.680 pi.ca.) soit 156,1 m.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est par une partie du lot 29-48, au sud-est par la rue Sainte-Catherine (29-44), au sud-ouest par le lot 29-47, au nord-ouest par d'autres parties du lot 29-47, tous dudit cadastre.

3. Une partie du lot numéro QUARANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-NEUF (29-Pie 48) aux dits plan et livre de renvoi officiels.

Mesurant ladite partie neuf pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (9,85) soit 3 m) de largeur sur une profondeur de soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (67,5') soit 20,57 m) et contenant en superficie six cent soixante-cinq pieds carrés (665 pi.ca.) soit 61,8 m.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est et au nord-ouest par d'autres parties du lot 29-48, au sud-est par la rue Sainte-Catherine (29-44), au sud-ouest par une partie du lot 29-47, tous dudit cadastre.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 3531 à 3537 est, rue Sainte-Catherine, en la Ville de Montréal.

La mise à prix est fixée à 42,275,00 \$

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3038012.

Un emplacement connu et désigné comme suit:

1. Une partie du lot numéro QUARANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-NEUF (29-Pie 48) au plan et livre de renvoi officiels du Village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal.

Mesurant ladite partie quinze pieds et quinze centièmes de pied (15,15') soit 4,62 m) de largeur sur une profondeur de soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (67,5') soit 20,57 m) et contenant en superficie mille vingt-deux pieds carrés et un dixième de pied carré (1.022,5 pi.ca.) soit 95 m.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est par une partie du lot 29-49, au sud-est par la rue Sainte-Catherine (29-44), au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 29-48, tous dudit cadastre.

2. Une partie du lot numéro QUARANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-NEUF (29-Pie 49) aux dits plan et livre de renvoi officiels.

Mesurant ladite partie vingt-cinq pieds (25') soit 7,62 m) de largeur sur une profondeur de soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied carré (1.687,5 pi.ca.) soit 156,8 m.ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie au nord-est par le lot 29-50, au sud-est par la rue Sainte-Catherine (29-44), au sud-ouest par une autre partie du lot 29-49, tous dudit cadastre.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 3539 à 3545 est, rue Sainte-Catherine, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3038012.

La mise à prix est fixée à 56 000,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme étant la partie Nord-Ouest SEPT CENT VINGT (Pie N.O. 720) au plan et livre de renvoi officiels du Quartier Sainte-Marie, division d'enregistrement de Montréal.

Mesurant ladite partie trente-cinq pieds (35') de largeur par quatre-vingt-six pieds (86') de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie vers le sud-ouest par la rue de la Visitation, vers le nord-est par le lot 717, vers le sud-est par le résidu du lot 720, vers le nord-ouest par le lot 721, tous dudit cadastre.

Avec les bâtisses dessus érigées portant les numéros 1421 à 1429, de la rue Visitation en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

La mise à prix est fixée à 43 850,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme suit:

Une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-Pie 158) au plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Bornée ladite partie vers le nord-est par le lot 7-184 (rue Saint-André), vers le sud-est par le lot 7-157, vers le sud-ouest par le lot 7-153 (ruelle), et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 7-158, tous dudit cadastre.

Mesurant ladite partie seize pieds et vingt-huit centièmes de pied (16,28') vers le nord-est, quatre-vingt-sept pieds (87') vers le sud-est, dix-sept pieds et soixante-deux centièmes de pied (17,62') vers le sud-ouest et quatre-vingt-sept pieds et deux centièmes de pied (87,02') vers le nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 5622, 5624 et 5628 rue Saint-André, en la Ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment aux servitudes enregistrées audit bureau d'enregistrement sous les numéros 490000 et 3452040.

La mise à prix est fixée à 35 450,00 \$

Un emplacement connu et désigné comme suit:

Une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (

Conférences sur le renouvellement du Canada

Informez-vous! Participez à la réforme constitutionnelle du Canada

Au cours des mois de janvier et de février 1992, cinq instituts canadiens tiendront des conférences en vue d'examiner les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral. Les participant(e)s pourront discuter des éléments principaux de la réforme constitutionnelle et proposer aux Canadien(ne)s et à leurs gouvernements des vues nouvelles sur les défis que doit relever le pays.

CONFÉRENCES

Thème : RÉPARTITION DES POUVOIRS

Lieu : Halifax (Nouvelle-Écosse)
Dates : du 17 janvier au 19 janvier 1992
Organisateur :
le Conseil économique des provinces de l'Atlantique

Thème : UNION ÉCONOMIQUE

Lieu : Montréal (Québec)
Dates : du 31 janvier au 2 février 1992
Organisateurs : l'Institut C.D. Howe et
l'Institut de recherches politiques

Thème : RÉFORME DES INSTITUTIONS

Lieu : Calgary (Alberta)
Dates : du 24 janvier au 26 janvier 1992
Organisateur :
la Fondation Canada West

Thème : IDENTITÉ, DROITS ET VALEURS

Lieu : Toronto (Ontario)
Dates : du 7 février au 9 février 1992
Organisateur :
l'Institut Niagara

CONFÉRENCE DE SYNTHÈSE

Lieu : Ottawa (Ontario)
Dates : du 14 février au 16 février 1992

IMPLIQUEZ-VOUS!

- DEMANDEZ DE LA DOCUMENTATION SUR LES PROPOSITIONS
- SUIVEZ LES DÉBATS À LA TÉLÉVISION
- LISEZ LES COMPTES RENDUS DES CONFÉRENCES
- PRENEZ PART À UNE CONFÉRENCE

QUI PARTICIPERA?

Un regroupement équilibré de Canadien(ne)s, reflétant la diversité du pays, participera aux conférences.

Des invitations seront adressées aux membres du Comité parlementaire mixte spécial sur le renouvellement du Canada et à des experts en matière constitutionnelle, ainsi qu'à des représentants des partis politiques fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des milieux d'affaires, des syndicats et des organismes non gouvernementaux.

Les représentant(e)s du grand public sont également invité(e)s à participer à l'une des quatre premières conférences.

COMMENT PRÉSENTER SA DEMANDE?

Si vous êtes Canadien(ne) et âgé(e) de 18 ans ou plus, vous envoyez une lettre d'une page comprenant :

- votre nom;
- l'adresse et le numéro de téléphone où on peut communiquer avec vous du 3 au 6 janvier 1992;
- quelques paragraphes indiquant vos intérêts et vos connaissances en matière constitutionnelle ainsi que votre expérience au service de votre communauté.

Inscrivez dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe votre adresse et le nom de la conférence à laquelle vous désirez participer.

Adressez votre lettre à : Demandes de participation—Conférences constitutionnelles, C.P. 1888, Succursale "B", Ottawa (Ontario), K1P 1B4.

Date Limite

Le nombre de places disponibles est limité. Votre demande doit nous parvenir avant 17 h, le 3 janvier 1992.

Processus de Sélection

Les participant(e)s seront choisi(e)s au hasard parmi les demandes reçues. Si votre nom est retenu, vous recevrez un appel téléphonique au plus tard le 6 janvier 1992.

Frais De Voyage

Pour éviter que les frais de déplacement ne soient un obstacle à la participation du public, nous assumerons sur demande les frais personnels de participation.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMPOSER LE

1-800-567-1992

Des téléphonistes sont à votre disposition pour répondre à vos questions dans les deux langues officielles entre 10 h 30 et 18 h (heure locale).

APEC
atlantic provinces
economic council
Conseil économique des
provinces de l'Atlantique



C.D. Howe Institute
Institut C.D. Howe



The Institute for Research on Public Policy
L'Institut de recherches politiques

The Niagara Institute
Institut Niagara

